



Paulic



meunerie

RAPPORT FINANCIER
2019

Sommaire

- Rapport de Gestion..... page 3
- Rapport du Conseil d'Administration sur le Gouvernement d'Entreprise... page 17
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés..... page 23
- Etats financiers consolidés..... page 28
 - Comptes consolidés..... page 30
 - Annexes aux comptes consolidés..... page 35
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels..... page 61
- Etats financiers annuels..... page 69
 - Comptes consolidés..... page 69
 - Annexes aux comptes consolidés..... page 73
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées..... page 95
- Attestation des Commissaires aux Comptes sur la rémunération des personnes les mieux rémunérées..... page 101

PAULIC MEUNERIE SA

Société anonyme au capital de 1.368.886,86 euros
Siège social : Lieudit « Le Gouret » 56920 SAINT-GERAND - France
311 263 685 RCS LORIENT
(la "Société")

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU
29 AVRIL 2020**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, conformément aux prescriptions légales, réglementaires et statutaires à l'effet de vous rendre compte de la situation et de l'activité de la Société et des résultats de notre gestion, au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2019 et soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

I. PRINCIPALES DONNEES FINANCIERES

| Comptes Sociaux de la Société | Exercice clos le 31 décembre 2019 | Exercice clos le 31 décembre 2018 |
|---|--------------------------------------|--------------------------------------|
| COMPTE DE RESULTAT | | |
| Produits d'exploitation | 7 085 644 € | 6 785 820 € |
| Charges d'exploitation | 7 110 095 € | 6 811 607 € |
| Résultat d'exploitation | -24 451 € | -25 787 € |
| Résultat financier | -224 464 € | -88 61 € |
| Résultat exceptionnel | 51 150 € | -19 332 € |
| Impôts sur les bénéfices et participation | -126 382 € | -39 700 € |
| Résultat net | -71 383 € | -94 030 € |
| BILAN | | |
| Actif immobilisé | 10 911 444 € | 7 300 850 € |
| Actif circulant | 1 958 629 € | 1 939 207 € |
| Total de l'actif | 12 909 130 € | 9 240 057 € |
| Capitaux propres | 2 061 749 € | 1 493 404 € |
| Emprunts et dettes | 10 847 381 € | 7 746 653 € |
| Total du passif | 12 909 130 € | 9 240 057 € |

II. SITUATION DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE ECOULE

A. Evènements importants survenus au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019

- Février 2019 : Signature d'une nouvelle tranche de crédit immobilier auprès du pool bancaire afin de compléter les investissements initiés sur Saint-Gérand :
 - 200 K€ auprès de Crédit Agricole
 - 200 K€ auprès de Banque Populaire Grand Ouest
 - 200 K€ auprès de BNP PARIBAS
- Avril 2019 : Souscription à un crédit de campagne de 575 000 €, au taux de 2,00 % l'an, auprès du Crédit Agricole, permettant de financer l'achat de 2950 tonnes de blé tendre consommées au cours de l'exercice 2019. Le remboursement de ce crédit se réalise en 5 échéances entre août et décembre 2019.
- Avril 2019 : Signature d'un nouvel accord de collaboration avec l'institut polytechnique UniLaSalle et un constructeur pour construire d'un nouveau prototype de procédé d'ozonation.
- Juillet 2019 : Sélection de partenaires pour accompagner le projet d'introduction en bourse.
- Septembre 2019 : Signature d'un protocole visant à l'acquisition de la société Green Technologies, portant à son actif 6 brevets internationaux concernant le procédé d'ozonation et certaines applications produit. Le montant de la transaction est fixé à 500 K€, dont 200 K€ réglés en 2019, 200 K€ au plus tard le 31 janvier 2020 et 50K€ au plus tard les 31 décembre 2020 et 31 décembre 2021.
- 30 octobre 2019 : Acquisition de la société Green Technologies SAS.

B. Evènements survenus depuis la date de clôture

- *Introduction en bourse de Paulic Meunerie SA sur le marché Euronext Growth à Paris*

Une augmentation de capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte « autres réserves » et une division de la valeur nominale des 740.000 actions ordinaires existantes de 1,32 € a été décidée par l'Assemblée Générale Mixte du 15 janvier 2020 dans ses huitième et neuvième résolutions. Le nombre d'actions a ainsi été multiplié par quatre (4), le portant ainsi de 740.000 actions à 2.960.000 actions, soit un capital social de la Société fixé à 976.800 euros avec une valeur nominale de trente-trois centimes d'euro (0,33 €) chacune.

L'Assemblée Générale Mixte du 15 janvier 2020 a ensuite consenti dans sa dix-septième résolution à caractère extraordinaire une délégation de compétence permettant au Conseil d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offre au public en prévision de l'admission des actions aux négociations sur EURONEXT GROWTH. La même Assemblée a autorisé le Conseil, dans sa dix-huitième résolution à caractère extraordinaire à augmenter le montant de dans les conditions prévues par la législation.

Le Conseil d'administration du 27 janvier 2020 a fixé le principe de l'augmentation de capital et conformément aux recommandations du PSI, le Président du Conseil a proposé que la fourchette de prix soit comprise entre 6,32 euros et 8,54 euros par action.

Le Conseil d'administration s'est par la suite réuni en date du 13 février 2020 afin de fixer le prix d'introduction à 6,32 € par action. Il a, par ailleurs, constaté la signature de l'engagement de

souscription par lequel Monsieur Jean PAULIC s'était irrévocablement engagé à placer un ordre de souscription pour un montant égal à 500.000€ par voie de compensation avec une créance certaine, liquide et exigible au titre d'une avance d'actionnaires. Le Conseil a ensuite décidé d'augmenter le capital social d'un montant nominal de 357.537,18 euros, pour le porter de la somme de 976.800 euros à la somme de 1.334.337,18 euros, par émission de 1.083.446 actions ordinaires, au prix de 6,32 euros par action, soit trente-trois centimes d'euro (0,33) de valeur nominale et 5,99 euros de prime d'émission, après mise en oeuvre de la clause d'extension à hauteur d'un nombre total de 141.319 titres (15% du nombre d'actions initialement émis soit 942.127 actions nouvelles), représentant un montant total de 6.847.378,72 euros, prime d'émission incluse.

En date du 14 février 2020, le Conseil d'administration a également consenti une option de surallocation à la société Aurel BGC, permettant d'augmenter, en une seule fois, pendant une durée de trente (30) jours calendaires suivant la date de clôture du règlement de livraison, le montant de l'augmentation de capital susvisée d'un montant nominal maximum de 34.549,68 euros, pour le porter de 1.334.337,18 euros à la somme de 1.368.886,86 euros, par émission de 104.696 actions ordinaires nouvelles, représentant une souscription d'un montant total de 661.678,72 euros, prime d'émission incluse, à libérer intégralement en numéraire par versements en espèces.

Enfin, le Conseil d'administration en date du 17 février 2020, a constaté la réalisation de ces augmentations de capital d'un montant total de 392.086,86 euros par émission de 1.188.142 d'actions nouvelles composée de la manière suivante :

- une augmentation de capital d'un montant nominal total de 357.537,18 euros, pour le porter de la somme de 976.800 euros à la somme de 1.334.337,18 euros ; et
- une augmentation de capital d'un montant nominal de 34.549,68 euros, pour le porter de 1.334.337,18 euros, à la somme de 1.368.886,86 euros.

A l'issue de l'opération, le capital social de Paulic Meunerie SA a désormais été fixé à 1.368.886,86 €, divisé en 4.148.142 actions de 0,33 € de valeur nominale chacune.

La première cotation et le début des négociations sur Euronext Growth ont eu lieu le 18 février 2020.

- *Evolution de la gouvernance*

Lors de sa réunion du 15 janvier 2020, l'Assemblée Générale Mixte a également procédé à la nomination de Messieurs Thierry Aussenac et Jean Pierre Rivery en qualité d'administrateurs en adjonction des membres du Conseil d'administration pour une durée de 6 années venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2026 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Les membres du Conseil d'administration ont également été renouvelés pour une durée de 6 années venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2026 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

C. Evolution prévisible et perspectives d'avenir

La Société entend poursuivre le développement de ses activités et continuer à améliorer les résultats au cours du prochain exercice social conformément au business plan réalisé dans le cadre de l'augmentation de capital.

- Point sur l'impact de COVID-19 sur l'activité :

Dans un contexte de pandémie de virus COVID-19, le Groupe entend maintenir autant que possible, ouvertes, dans le respect des mesures « barrières » préconisées, et sauf dispositions ultérieures contraires, ses activités de production et de livraison de farine.

Dans ce contexte, Paulic Meunerie continue ainsi à honorer toutes les commandes de ses clients professionnels pour répondre à la forte demande en produits alimentaires de base, tout en portant la plus grande attention à la sécurité de ses collaborateurs.

Sur les farines de sarrasin, l'activité est fortement impactée avec la fermeture des crêperies et restaurants. Pour rappel, ces activités restauration, marquées par une saisonnalité au bénéfice des mois d'été, représentaient 7% du chiffre d'affaires du Groupe en 2018.

Sur les autres circuits de distribution intégrant en particulier les boulangeries artisanales et industrielles, biscuiteries, GMS ou encore l'alimentation du bétail, la situation est en revanche plus favorable. Ainsi, sur ces marchés qui concentraient plus de 90% des ventes en valeur en 2018, l'activité est aujourd'hui en croissance et la production est assurée dans des conditions normales malgré une visibilité limitée.

III. ACTIVITE ET RESULTATS DE LA SOCIETE

A. Exposé de l'activité sur l'exercice 2019

Au cours de l'exercice écoulé, la Société a réalisé un chiffre d'affaires net de 6 690 995 euros contre 6 642 310 euros au titre de l'exercice précédent, et le résultat de l'exercice se traduit par un résultat déficitaire de -71 383 euros.

Au cours de l'exercice écoulé, le chiffre d'affaires réalisé en France s'élève à 6 064 190 euros et les exportations s'élèvent à 626 805 euros, quasi-exclusivement constituées de la vente de Nourrifibre®, incluant notamment :

- La vente de marchandises : 161 735 euros dont 161 334 euros en France et 401 euros à l'exportation ;
- La production vendue de biens : 6 284 004 euros dont 5 657 600 euros en France et 626 404 euros à l'exportation.

B. Analyse du bilan

L'examen du bilan appelle les constatations suivantes :

a. A l'actif

L'actif immobilisé s'élève en valeur nette à 10 911 444 euros contre 7 300 850 euros au titre de l'exercice précédent.

L'actif circulant représente une valeur nette de 1 958 629 euros contre 1 939 207 euros au titre de l'exercice précédent.

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 253 485 euros - dont 245 K€ concernent des frais d'augmentation de capital qui seront déduits de la prime d'émission en 2020 - contre 13 894 euros au titre de l'exercice précédent.

b. Au passif

Au cours de l'exercice écoulé, les capitaux propres qui incluent le résultat de l'exercice totalisent 2 061 749 euros contre 1 493 404 euros au titre de l'exercice précédent. La variation s'explique principalement par l'augmentation des subventions acquises dans le cadre du plan d'investissement sur Saint-Gérard.

Les provisions pour risques et charges ressortent à 0 euro.

Les dettes, toutes échéances confondues, figurent pour un montant de 10 847 381 euros contre 7 746 653 euros au titre de l'exercice précédent et comprennent notamment :

| | |
|--|---------------------|
| Emprunts et dettes après établissement des crédits | 6 516 484€ |
| Concours bancaires courants | 771 280€ |
| Emprunts et dettes financières diverses | 1 213 388€ |
| Dettes fournisseurs | 737 029 € |
| Dettes fiscales et sociales | 256 146€ |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés | 1 352 234€ |
| Autres dettes | 821€ |
| TOTAL | 10 847 381 € |

c. Analyse du compte de résultat

L'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par un chiffre d'affaires qui s'est élevé à 6 690 995 euros contre 6 642 310 euros au titre de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 7 110 095 euros contre 6 811 607 euros au titre de l'exercice précédent, incluant notamment les autres achats et charges externes s'élevant à 1 380 054 euros contre 1 177 288 au titre de l'exercice précédent, les achats de matières premières et autres approvisionnements s'élevant à 3 861 296 euros contre 3 723 008 euros au titre de l'exercice précédent, les dotations aux amortissements pour un montant de 298 223 euros contre 242 338 euros au titre de l'exercice précédent.

Les charges sociales totalisent 330 612 euros contre 294 545 euros au titre de l'exercice précédent, pour un effectif moyen de 24 salariés, contre 23 au titre de l'exercice précédent.

Les produits d'exploitation s'élèvent à un total de 7 085 644 euros contre 6 785 820 euros au titre de l'exercice précédent, incluant la production immobilisée s'élevant à 289 109 euros contre 101 840 euros

au titre de l'exercice précédent, les subventions d'exploitation s'élevant à 187 euros contre 8 120 euros au titre de l'exercice précédent, ainsi que les reprises sur amortissement provisions et transferts de charges s'élevant à 105 138 euros contre 34 042 euros au titre de l'exercice précédent.
Le résultat d'exploitation ressort à -24 451 euros contre -25 787 euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat financier s'élève à -224 464 euros contre un résultat financier déficitaire de -88 611 euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel est déficitaire et ressort à 51 150 euros contre un résultat exceptionnel déficitaire de -19 332 euros au titre de l'exercice précédent.

Quant à l'impôt sur les sociétés, il est déficitaire de -126 382 euros contre un impôt déficitaire de -39 700 euros au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi un résultat déficitaire de (-71 383) euros.

IV. ACTIVITE DU GROUPE – COMPTES CONSOLIDES

A. Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés du Groupe regroupent les comptes de la société mère et des filiales dans lesquelles la société mère exerce directement un contrôle exclusif ou une influence notable.

Les sociétés intégrées dans le périmètre de consolidation sont les suivantes :

- ❖ **SARL MOULIN DU PAVILLON**
- ❖ **SAS GREEN TECHNOLOGIES.**

B. Activité du Groupe

Le total de l'actif et du passif consolidés de l'exercice s'élève à 14 347 990 euros contre 10 429 571 euros au titre de l'exercice précédent.

Le montant des capitaux propres de l'exercice s'élève à 1 505 882 euros contre 1 562 485 euros au titre de l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires du Groupe, au titre de l'exercice 2019, s'inscrit, en hausse de 389 837 pour s'élever à 8 625 327 euros, contre 8 235 490 euros en 2018.

Le résultat d'exploitation de l'exercice est bénéficiaire et s'élève à 36 145 euros contre un résultat bénéficiaire de 38 476 euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice est déficitaire et s'élève à -142 669 euros contre un résultat déficitaire de -96 518 euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat courant des sociétés intégrées de l'exercice est déficitaire et s'élève à -106 524 euros contre un résultat déficitaire de -58 042 euros.

Le résultat exceptionnel de l'exercice est déficitaire et s'élève à -29 668 euros contre un résultat déficitaire de -28 411 euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat net des sociétés intégrées de l'exercice est déficitaire et s'élève à -56 603 euros contre un résultat déficitaire de -22 829 euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat net de l'ensemble consolidé de l'exercice est déficitaire et s'élève à -56 603 euros contre un résultat déficitaire de -22 829 euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat net (part du groupe) de l'exercice est déficitaire et s'élève à -56 603 euros contre un résultat déficitaire de -22 829 euros au titre de l'exercice précédent.

C. Filiales et sociétés contrôlées

La Société détient les filiales et participations suivantes :

| Entité | % de contrôle | Pays |
|--------------------------------|---------------|--------|
| SARL MOULIN DU PAVILLON | 100 | France |
| GREEN TECHNOLOGIES SAS | 100 | France |

Aucune de ces sociétés ne détient de participation dans la Société.

D. Les succursales existantes

La Société ne dispose d'aucune succursale.

V. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE

A l'occasion de l'admission de ses actions sur le marché *Euronext Growth* à Paris le 18 février 2020, Paulic Meunerie SA avait présenté les facteurs de risque pouvant l'affecter dans le paragraphe 3. Du Document d'enregistrement approuvé le 15 janvier 2020 sous le numéro I. 20-002 par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), et disponible sur son site internet. La Direction Générale considère que ces éléments n'ont pas évolué à ce jour.

VI. PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

La Société s'assure de la bonne exécution des mesures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Pour chaque entité du groupe consolidé, la Société favorise un contrôle des risques à chaque étape de l'élaboration et du traitement de l'information comptable et financière.

VII. ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Les frais de recherche et développement correspondent notamment au développement d'un nouveau prototype de procédé de traitement à l'ozone.

Au 31 décembre 2019, le montant de frais s'élève à 289 109 euros.

Les dépenses engagées ont été inscrites en immobilisations, car il s'agit de frais afférents à des projets nettement individualisés et ayant de sérieuses chances de rentabilité commerciale.

La durée d'amortissement, fonction de la nature des frais engagés et de la durée de vie probable des projets est pour ces projets de 5 ans.

Par ailleurs un crédit d'impôt recherche de 123 382 € a été comptabilisé au titre de cet exercice.

VIII. DETENTION DU CAPITAL SOCIAL ET DROIT DE VOTE DE LA SOCIETE

A. Répartition du capital et des droits de vote

Au 31 décembre 2019, le capital social de la Société est fixé à 969.400 euros divisé en 740.000 actions de 1,31 euro chacune.

Le capital et les droits de vote de la Société sont répartis comme suit :

| | Nombre d'actions et droits de vote | % du capital et des droits de vote |
|---------------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|
| Jean PAULIC | 727.420 | 98,30% |
| Autres membres de la famille PAULIC * | 12.580 | 1,70% |
| TOTAL | 740.000 | 100% |

*Soient 5 actionnaires dont le plus important détient 1,69% du capital actuel.

L'actionnariat a évolué postérieurement à la clôture de l'exercice clos au 31 décembre 2019 compte-tenu de l'opération d'introduction des actions de la Société sur *Euronext Growth* décrite au paragraphe II.B.

A la date des présentes, le capital social de la Société s'élève ainsi à 1.368.886,86 € divisé en 4.148.142 actions de 0,33 € de nominal chacune, entièrement libérées et toutes de même catégorie.

B. Prises de participation

Nous vous indiquons que la Société a effectué en date du 30 octobre 2019 l'acquisition de l'intégralité du capital social de la société Green Technologies SAS.

C. Avis de détention de plus de 10% du capital d'une autre société par actions. Aliénation de participations croisées

La Société ne détient aucune action d'autocontrôle, ni de participation croisée.

D. Actions d'auto contrôle

Au 31 décembre 2019, la Société ne détient aucune de ses actions et aucune action de la Société n'est détenue par un tiers pour son compte.

E. Programme de rachat d'actions

L'Assemblée Générale Mixte du 15 janvier 2020 a autorisé le Conseil d'Administration à acheter un nombre d'actions représentant jusqu'à 10% du nombre d'actions composant capital de la Société aux fins notamment d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation.

L'autorisation en cours consentie par l'Assemblée Générale du 15 janvier 2020 d'une durée de 18 mois expirera le 14 juillet 2020.

Depuis la clôture, la Société a conclu le 5 février 2020 et par un avenant en date du 14 février 2020, un contrat de liquidité avec la Société de Bourse Aurel BGC conforme, conforme à la pratique de marché de l'AMF qui a pris effet depuis le 18 février 2020.

IX. PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

A. Effectif salarié de la Société

L'effectif du Groupe au 31 décembre 2019 s'élève à 34 personnes.

L'effectif de la Société au 31 décembre 2019 s'élève à 24 personnes pouvant être réparties comme suit :

| | 30/12/2019 (12 mois) |
|-----------------------------------|-------------------------|
| Cadres | 4 |
| Agents de maîtrise et techniciens | 6 |
| Employés / ouvriers | 14 |
| Effectifs | 24 |

B. Participations

Au 31 décembre 2019, les salariés ne détiennent aucune action au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce (actions attribuées gratuitement dans le cadre de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce et détenues au nominatif).

Il a été rappelé toutefois qu'aux termes de l'Assemblée Générale Mixte du 15 janvier 2020, il a été consenti une délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social en faveur des salariés adhérents d'un PEE.

X. DELAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS ET CLIENTS

Conformément à l'article D.441-14 du Code de commerce, nous vous indiquons les informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients de la Société (**Annexe 2**)

XI. MONTANT DES PRETS INTERENTREPRISES

Conformément à l'article L. 511-6, 3 bis al.2 du Code monétaire et financier, nous vous informons que la Société a consenti au cours de l'exercice des prêts à moins de deux (2) ans au profit de microentreprises, de petites et moyennes entreprises ou à d'entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretiendrait des liens économiques le justifiant, dont les informations sont les suivantes :

- Prêt de 15 000 € auprès de la société KERGUELEN DEVELOPPEMENT, au taux de 0% l'an, mis en place le 09/07/2017. CRD : 15 000 €.
- Prêt de 5 647,51 € auprès de la Boulangerie THOMASETTE, au taux de 0% l'an. CRD : 3 086 €.
- Prêt de 14 439,70 € auprès de la boulangerie Mahieux, au taux de 2,858% l'an, mis en place le 31/12/2016. CRD : 2 042,67 €.

XII. OPERATIONS SUR TITRES DES PERSONNES EXERÇANT DES RESPONSABILITES DIRIGEANTES

Etat récapitulatif des opérations mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier réalisées au cours du dernier exercice.

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2019, aucune communication n'a été effectuée par les membres du conseil d'administration en application de l'article L. 621-18-2 du Code Monétaire et Financier.

XIII. TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Au présent rapport est joint (**Annexe 1**), conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de Commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de notre Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

XIV. PRESENTATION DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2020

A. Présentation des comptes

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

B. Résultat - affectation

La Société a réalisé lors de cet exercice un résultat déficitaire de (71 383) euros, il est proposé d'affecter ce résultat comme suit :

Il est proposé à l'Assemblée Générale d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice en totalité au poste "Autres réserves" lequel serait porté de 0 euro à -71 383 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un résultat déficitaire de (71 383) euros.

Nous vous avons ainsi présenté en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation.

C. Récapitulatif des distributions de dividendes réalisées sur les trois derniers exercices

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons les distributions de dividendes réalisées au cours des trois derniers exercices :

| | Dividende global | Dividende net par action |
|---------------|------------------|--------------------------|
| Exercice 2018 | - | - |
| Exercice 2017 | - | - |
| Exercice 2016 | - | - |

D. Dépenses et charges non déductibles

Conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous informons qu'il n'a été engagé aucune dépense ou charge visées à l'article 39-4 de ce code au titre de l'exercice écoulé.

E. Approbation des conventions réglementées

Vos commissaires aux comptes ont été régulièrement informés de ces conventions qu'ils vous relatent dans leur rapport spécial.

Nous vous demanderons, par conséquent, de constater l'absence des conventions nouvelles visées à l'article L.225-38 et suivants du Code de commerce, ainsi que d'approuver celles dont la réalisation s'est poursuivie au cours de l'exercice qui y sont mentionnées et les conclusions dudit rapport.

Le Conseil d'administration vous invite à approuver par votre vote le texte des résolutions qu'il vous propose.

Tel est l'objet des résolutions que nous soumettons à vos suffrages.

* * *

Votre Président se tient à votre disposition pour vous donner toutes précisions ou explications complémentaires. Il vous invite à adopter par votre vote le texte des résolutions qui vont être soumises à votre approbation.

Saint-Gérard, le 29 avril 2020,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'J' followed by a series of loops and a final horizontal stroke.

Monsieur Jean PAULIC

Président du Conseil d'administration - Directeur Général

TABLEAU DES RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

| (euros) | 31/12/2019 | 31/12/2018 | 31/12/2017 | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|--|------------|------------|------------|------------|------------|
| I. SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE | | | | | |
| Capital social | 969.400 | 969.400 | 969.400 | 969.400 | 969.400 |
| Nombre d'actions ordinaires | 740.000 | 740.000 | 740.000 | 740.000 | 740.000 |
| II. RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS | | | | | |
| Chiffre d'affaires | 6 690 995 | 6 642.310 | 7 537.675 | 7 661.734 | 8 134.440 |
| Résultat avant impôts, participation, dotation aux amortissements et provisions | 163 189 | 133.054 | 153.431 | 312.715 | 189.725 |
| Impôt sur les bénéfices | -126 382 | - 39.700 | -54.787 | - 39.037 | -50.246 |
| Participation des salariés au titre de l'exercice | - | - | - | - | - |
| Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions | -71 383 | -94.030 | 57.657 | 87.962 | 69.680 |
| III. RESULTAT PAR ACTION | | | | | |
| Bénéfice après impôts, participation, avant amortissements et provisions | 0,39 | 0,23 | 0,28 | 0,48 | 0,32 |
| Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions | -0,10 | -0,13 | 0,08 € | 0,12 | 0,09 |
| Dividende distribué | - | - | - | - | - |
| IV. PERSONNEL | | | | | |
| Effectif moyen des salariés | 24 | 23 | 23 | 18 | 22 |
| Montant de la masse salariale | 913 703 | 827.206 | 727.363 | 615.937 | 640.252 |
| Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux | 330 612 | 331.302 | 286.677 | 248.651 | 270.178 |

Annexe 2

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu à l'article D. 441-14 C. com

| | Art. D. 441-1-1° : factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu | | | | | Art. D. 441-1-1° : factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu | | | | | | | |
|---|--|--------------|---------------|---------------|---------------|--|---------|--------------|---------------|---------------|---------------|---------------------|--|
| | O jours | 1 à 30 jours | 31 à 60 jours | 61 à 91 jours | 91 jours et + | Total (1 jour et +) | O jours | 1 à 30 jours | 31 à 60 jours | 61 à 91 jours | 91 jours et + | Total (1 jour et +) | |
| (A) Tranche de retard de paiement | | | | | | | | | | | | | |
| Nombre de factures concernées | | | | | | | | | | | | | |
| Montant total des factures concernées TTC | 602 205 | 9 093 | 7 370 | 129 | -588 | 16 004 | 369 236 | 47 565 | 11 206 | 1 305 | 79 392 | 139 469 | |
| Pourcentage du montant total des achats TTC de l'ex | 10,3% | 0,2% | 0,1% | 0% | 0% | 0,3% | | | | | | | |
| Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice | | | | | | | 5,2 % | 0,7% | 0,2% | 0% | 1,1 % | 2,0 % | |
| (B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées | | | | | | | | | | | | | |
| Nombre de factures exclues | 0 | | | | | | | | | | | | |
| Montant total des factures exclues | 0 | | | | | | | | | | | | |
| (C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L 441-6 ou article L 443-1 du Code de commerce) | | | | | | | | | | | | | |
| Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement | <input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels : 30 à 60 jours selon les fournisseurs | | | | | <input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels : 30 jours | | | | | | | |
| | <input type="checkbox"/> Délais légaux : | | | | | <input type="checkbox"/> Délais légaux : | | | | | | | |

PAULIC MEUNERIE SA
Société anonyme au capital de 1.368.886,86 euros
Siège social : Lieudit « Le Gouret » 56920 SAINT-GERAND - France
311 263 685 RCS LORIENT
(la "Société")

**RAPPORT DU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE DU 29 AVRIL 2020**

Mesdames, Messieurs,

Convoqués en Assemblée générale ordinaire annuelle conformément à la loi et aux statuts, vous venez de prendre connaissance du rapport de gestion et des rapports des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Conformément à l'article L. 225-37 du Code de commerce, nous avons établi un rapport sur le gouvernement d'entreprise joint au rapport de gestion. Ce rapport inclut notamment les informations mentionnées à l'article L. 225-37-4 du Code de commerce

I. MODALITE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

La direction de la Société était assurée par un directoire composé d'un seul directeur général unique.

Lors de l'Assemblée Générale du 18 décembre 2017, il a été décidé du changement de mode de gouvernance de la Société en société anonyme à conseil d'administration, la direction générale est depuis assurée par Monsieur Jean PAULIC nommé Directeur Général par le conseil d'administration réuni le 18 décembre 2017 pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat, ce conseil ayant également décidé de ne pas dissocier les fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur Général.

II. GOUVERNANCE DE LA SOCIETE

A. Liste des mandats sociaux

Nous vous dressons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées dans toute Société par chaque mandataire social au cours de l'exercice écoulé et dont nous avons pu à ce jour avoir connaissance.

| Personne concernée | Société | Fonctions |
|--------------------------------|-----------------------------|------------------|
| Monsieur Jean PAULIC | Moulin du PAVILLON SAS | Président |
| | Green Technologies SAS | Président |
| | Société Financière KALA SAS | Président |
| | SCI du FAVEN | Gérant |
| | SCI 8, place de l'YSER | Gérant |
| | SCI de la FORGE | Gérant |
| Madame Chantal PAULIC | - | - |
| Madame Katia CONANEC PAULIC | - | - |

| | | |
|-----------------------------|-----------------------|--------------------------------------|
| Monsieur Thierry AUSSENAC | - | - |
| Monsieur Jean Pierre RIVERY | SAS PICAMA | Président |
| | SA POLARIS | Administrateur |
| | SA EFFINOV NUTRITION | Président du Conseil de Surveillance |
| | SA OLMIX | Administrateur |
| | GFA Agriv | Gérant |
| | EARL de Bel-Air | Gérant |
| | EARL du Manoir d'Oger | Gérant |
| | EARL du Bon Friche | Gérant |

B. Composition du Conseil d'administration au 31 décembre 2019

Le Conseil d'Administration est composé de 5 membres dont un administrateur indépendant, présentés dans le tableau ci-après :

| Nom | Fonctions dans la Société | Date de nomination / renouvellement | Date de fin de mandat |
|------------------------------------|-----------------------------|--|--|
| Monsieur Jean PAULIC | Président Directeur Général | Renouvellement AG 15 janvier 2020 Président Directeur Général CA 18 décembre 2017 | AG 2026 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé |
| Madame Chantal PAULIC | Administrateur | Renouvellement AG 15 janvier 2020 | AG 2026 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé |
| Madame Katia CONANEC PAULIC | Administrateur | Renouvellement AG 15 janvier 2020 | AG 2026 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé |
| Monsieur Thierry AUSSENAC | Administrateur | AG 15 janvier 2020 | AG 2026 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé |
| Monsieur Jean Pierre RIVERY | Administrateur | AG 15 janvier 2020 | AG 2026 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé |

Les changements intervenus au sein du Conseil d'administration ont été réalisés lors de l'Assemblée Générale Mixte du 15 janvier 2020.

III. CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément aux dispositions légales et réglementaires nous vous informons que les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration sont régies par les articles des statuts de la Société.

La Société est constituée sous la forme d'une société anonyme à Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre, conformément à son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Président du Conseil d'Administration organise et dirige les travaux du Conseil d'Administration, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

IV. MODALITES DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLEES

Conformément aux dispositions légales et réglementaires nous vous informons que la participation des actionnaires aux assemblées est régie par les statuts de la Société.

V. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Il est rappelé que malgré l'absence d'obligation légale à cet égard, la Société applique certaines recommandations du Code de gouvernement d'entreprise Middledenext de septembre 2016 (accessible sur le site www.middledenext.com).

Le Groupe respecte déjà certaines des recommandations du Code et a pour objectif de se mettre en conformité avec l'ensemble d'entre elles progressivement avec l'ensemble des recommandations du code Middledenext.

Lors de son introduction en bourse, le Groupe a procédé à une ouverture récente de son conseil d'administration à deux nouveaux membres n'appartenant pas au groupe familial Paulic et dont un administrateur est indépendant.

VI. CONVENTION CONCLUE ENTRE UNE FILIALE DE LA SOCIETE ET UN MANDATAIRE SOCIAL OU UN ACTIONNAIRE DETENANT PLUS DE 10% DU CAPITAL DE LA SOCIETE

Conformément à l'article L.225-37-4 2° du code de commerce, nous vous indiquons qu'aucune convention n'a été conclue (i) entre un mandataire social ou un actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et (ii) et une autre société contrôlée au sens de l'article L. 233-3 (à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales).

Nous rappelons ici la relation contractuelle entre la SAS FINANCIERE KALA, détenue par Jean PAULIC à hauteur 51%, et les sociétés du groupe PAULIC MEUNERIE, au titre de la location, par Financière KALA SAS, de locaux détenus par elle sur le site de La Gare de Saint Gérard auxdites sociétés. La charge relative à cette location s'élève à :

- 13 080 € pour Paulic Meunerie SA au titre de l'exercice 2019.
- 36 600 € pour Moulin du Pavillon SAS au titre de l'exercice 2019.

VII. TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS CONSENTIES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Le tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital est joint en **Annexe 1**.

Saint-Gérand, le 29 avril 2020,



Monsieur Jean PAULIC

Président du Conseil d'administration - Directeur Général

| Objet de la résolution | N° | Durée | Plafonds | Modalités de détermination du prix |
|--|----|---------|--|--|
| Autorisation donnée au Conseil d'administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions | 7 | 18 mois | 10% du capital social | 300% du Prix d'introduction dans la limite de 2M€ |
| Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-129-2 du Code de commerce à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires par offre au public de titres financiers, dans le cadre de l'admission aux négociations et de la première cotation des actions de la Société sur le marché Euronext Growth Paris | 17 | 26 mois | 1 000 000 € en nominal | Le prix d'émission des actions ordinaires nouvelles sera fixé par le Conseil d'administration à l'issue de la période de placement et résultera de la confrontation du nombre d'actions offertes à la souscription et des demandes de souscription émanant des investisseurs dans le cadre du placement global, selon la technique dite de « construction d'un livre d'ordres » telle que développée par les usages professionnels de la place |
| Délégation de compétence consentie au conseil d'administration à l'effet de décider l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance | 23 | 26 mois | 1 000 000 € en nominal et 10 M€ pour la partie "Titres de créances" (sous réserve du plafond global) | |
| Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital ou à l'attribution de titres de créances avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires sans bénéficiaire désigné et offre au public de titres financiers, conformément à l'article L. 225-136 du Code de commerce | 24 | 26 mois | 1 000 000 € en nominal et 10 M€ pour la partie "Titres de créances" (sous réserve du plafond global) | <ul style="list-style-type: none"> • Pour les augmentations de capital, le prix d'émission des actions nouvelles sera fixé par le Conseil d'administration et devra être au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des cinq dernières séances de bourse précédant sa fixation, diminuée le cas échéant d'une décote maximale de 30% • Pour les valeurs mobilières donnant accès au capital, le prix d'émission sera fixé par le Conseil d'administration de telle manière que les sommes perçues immédiatement par la Société lors de l'émission des valeurs mobilières en cause, augmentées des sommes susceptibles d'être perçues ultérieurement par la Société pour chaque action attachée et/ou sous-jacente aux valeurs mobilières émises, soient au moins égales au prix minimum prévu ci-dessus |
| Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires (sociétés d'investissement et fonds d'investissement de droit français ou de droit étranger investissant dans les secteurs de l'agroalimentaire ou de la nutrition animale ou sociétés industrielles ayant une activité similaire ou complémentaire à celle de la Société) | 26 | 18 mois | 1 000 000 € en nominal et 10 M€ pour la partie "Titres de créances" (sous réserve du plafond global) | <ul style="list-style-type: none"> • Pour les augmentations de capital, le prix d'émission des actions nouvelles sera fixé par le Conseil d'administration et devra être au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des cinq dernières séances de bourse précédant sa fixation, diminuée le cas échéant d'une décote maximale de 30% • Pour les valeurs mobilières donnant accès au capital, le prix d'émission sera fixé par le Conseil d'administration de telle manière que les sommes perçues immédiatement par la Société lors de l'émission des valeurs mobilières en cause, augmentées des sommes susceptibles d'être perçues ultérieurement par la Société pour chaque action attachée et/ou sous-jacente aux valeurs mobilières émises, soient au moins égales au prix minimum prévu ci-dessus |

| | | | | |
|--|----|---------|--|---|
| <p>Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration, à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital ou à l'attribution de titres de créances avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires sans bénéficiaire désigné, conformément à l'article L. 225-136 du Code de commerce, dans le cadre d'une offre visée au 1 de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier et dans la limite de 20 % du capital social par an</p> | 25 | 26 mois | <p>1 000 000 € en nominal et 10 M€ pour la partie "Titres de créances" (sous réserve du plafond global)</p> | <p>Pour les augmentations de capital, le prix d'émission des actions nouvelles sera fixé par le Conseil d'administration et devra être au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des cinq dernières séances de bourse précédant sa fixation, diminuée le cas échéant d'une décote maximale de 30%</p> <p>Pour les valeurs mobilières donnant accès au capital, le prix d'émission sera fixé par le Conseil d'administration de telle manière que les sommes perçues immédiatement par la Société lors de l'émission des valeurs mobilières en cause, augmentées des sommes susceptibles d'être perçues ultérieurement par la Société pour chaque action attachée et/ou sous-jacente aux valeurs mobilières émises, soient au moins égales au prix minimum prévu ci-dessus</p> |
| <p>Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre d'actions ordinaires émises dans le cadre de l'Admission, conformément aux dispositions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce,</p> | 27 | 26 mois | <p>15% de l'émission initiale maximum (sous réserve du plafond global)</p> | <p>Même prix que celui retenu pour l'émission initiale</p> |
| <p>Autorisation consentie au Conseil d'administration en vue d'attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre au profit des salariés et dirigeants de la Société</p> | 13 | 38 mois | <p>10% du capital (sous réserve du plafond global et des autres émissions de BSA et options de souscription)</p> | |
| <p>Autorisation consentie au Conseil d'administration en vue d'émettre des Bons de souscriptions d'actions (BSA) avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes déterminées (personnes physiques ou morales en relation d'affaires avec la Société depuis plus d'un an)</p> | 11 | 18 mois | <p>10% du capital (sous réserve du plafond global et des autres émissions d'AGA et options de souscription)</p> | <p>Le prix de souscription des BSA sera fixé par le Conseil d'administration au vu du rapport d'un expert indépendant désigné par le Conseil d'administration. Le prix de souscription des actions ordinaires sous-jacentes sera fixé par le Conseil d'administration, et sera au moins égal à la moyenne pondérée par le volume des cinq (5) derniers jours de bourse précédant l'attribution desdits BSA par le Conseil d'administration éventuellement diminuée, le cas échéant, d'une décote maximale de 30 %.</p> |
| <p>Autorisation consentie au Conseil d'administration en vue d'attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société au profit des salariés et/ou mandataires sociaux</p> | 12 | 38 mois | <p>10% du capital (sous réserve du plafond global et des autres émissions de BSA et AGA)</p> | <p>80% minimum de la moyenne des 20 séances de bourse avant fixation ou 80% du prix d'achat</p> |
| <p>Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration pour augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes</p> | 22 | 26 mois | <p>€100 000</p> | |
| <p>Autorisation donner au conseil d'administration en vue de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions acquises dans le cadre du rachat d'actions</p> | 10 | 18 mois | <p>10% du capital social par période de 24 mois</p> | |

Le plafond global des 23^{ème} à 26^{ème} résolutions concernant le montant nominal maximal des augmentations de capital social est fixé à 1 M€.

Picavet Le Dain
15, rue Eric Tabarly
29300 Quimperlé

Mazars SA
PA de Laroiseau
12 Rue Anita Conti – BP 10025
56001 Vannes cedex

PAULIC MEUNERIE SA

Société par actions au capital de 1.368.887 Euros
Siège social : Le Gouret – 56920 SAINT-GERAND

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice de 12 mois clôt le 31 décembre 2019

A l'Assemblée générale de la société PAULIC MEUNERIE SA,

1. Opinion sur les comptes consolidés

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société PAULIC MEUNERIE SA relatifs à l'exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 30 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Nous précisons que votre société ayant décidé en 2019 d'établir volontairement des comptes consolidés, les comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2018 n'ont pas fait l'objet d'une certification.

2. Fondement de l'opinion

2.1 Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

2.2 Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Evènements postérieurs à la clôture » des états financiers consolidés qui précise notamment l'introduction de la société PAULIC MEUNERIE SA sur le marché non réglementé d'Euronext Growth en février 2020.

4. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui,

selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice :

- ✓ La note 2.5 « Ecart d'acquisition » de l'annexe des comptes consolidés expose l'approche retenue par votre société concernant le traitement des écarts d'acquisition qui s'élèvent à 406.061 euros au 31 décembre 2019.
- ✓ La note 3.1 « Immobilisations incorporelles » et 3.2 « Fonds commercial » de l'annexe des comptes consolidés précisent les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation et l'évaluation des coûts de développement et des immobilisations incorporelles.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié la correcte application de la réglementation comptable, le caractère approprié des méthodes comptables décrites dans l'annexe et la présentation qui en est faite. Nos travaux ont également consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à vérifier l'application qui en est faite. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

5. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 30 avril 2020. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

6. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations

nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

7. Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

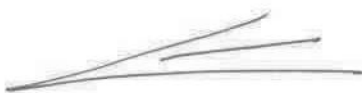
- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Quimperlé et Vannes, le 30 avril 2020

Les Commissaires aux Comptes


Picavet Le Dain
Représenté par Patrick Picavet



Mazars SA
Représenté par



Yvonnick Huet



Julien Maulavé

GROUPE PAULIC MEUNERIE

Le Gouret

56920 SAINT-GERAND

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2019 ETABLIS
SELON LE REFERENTIEL FRANCAIS**

(en euros)

SOMMAIRE

1. COMPTES CONSOLIDÉS

- ✓ Bilan consolidé
- ✓ Compte de résultat consolidé
- ✓ Tableau des flux de trésorerie
- ✓ Tableau de variation des capitaux propres

2. ANNEXES

- ✓ NOTE 1 Le groupe
- ✓ NOTE 2 Base de préparation des comptes consolidés
- ✓ NOTE 3 Méthodes et règles d'évaluation
- ✓ NOTE 4 Evénements significatifs
- ✓ NOTE 5 Etat des immobilisations incorporelles et corporelles
- ✓ NOTE 6 Etat des amortissements
- ✓ NOTE 7 Etat des immobilisations financières
- ✓ NOTE 8 Stocks
- ✓ NOTE 9 Créances clients et comptes rattachés
- ✓ NOTE 10 Autres créances et comptes de régularisation actif
- ✓ NOTE 11 Disponibilités
- ✓ NOTE 12 Capital social
- ✓ NOTE 13 Provisions pour risques et charges
- ✓ NOTE 14 Emprunts et dettes financières
- ✓ NOTE 15 Dettes d'exploitation
- ✓ NOTE 16 Autres dettes
- ✓ NOTE 17 Produits constatés d'avance
- ✓ NOTE 18 Chiffres d'affaires
- ✓ NOTE 19 Autres produits d'exploitation
- ✓ NOTE 20 Marge brute
- ✓ NOTE 21 Autres achats et charges externes
- ✓ NOTE 22 Charges de personnel
- ✓ NOTE 23 Effectifs
- ✓ NOTE 24 Rémunérations des dirigeants
- ✓ NOTE 25 Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions
- ✓ NOTE 26 Autres charges d'exploitation
- ✓ NOTE 27 Résultat financier
- ✓ NOTE 28 Résultat exceptionnel
- ✓ NOTE 29 Impôts sur les bénéfices
- ✓ NOTE 30 Honoraires du commissaire aux comptes
- ✓ NOTE 31 Engagements hors bilan

GROUPE PAULIC MEUNERIE

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2019
ETABLIS SELON LE REFERENTIEL FRANCAIS**



BILAN CONSOLIDE

| | | 31-déc.-2019 | 31-déc.-2018 |
|---|--------------|---------------------|---------------------|
| En Euros | Note | Net | Net |
| Ecarts d'acquisition | | | |
| Frais de recherche et développement | | 81 416 | 101 784 |
| Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires | | 394 189 | 2 453 |
| Fonds de commerce | | 1 350 504 | 1 350 504 |
| Immobilisations incorporelles en cours | | 298 464 | |
| Immobilisations incorporelles | 5 / 6 | 2 124 573 | 1 454 741 |
| Terrains et constructions | | 1 150 349 | 644 905 |
| Installations tech., matériels et outillages industriels | | 1 985 897 | 1 296 598 |
| Autres immobilisations corporelles | | 443 440 | 298 561 |
| Immobilisations corporelles en cours | | 5 929 686 | 4 269 620 |
| Immobilisations corporelles | 5 / 6 | 9 509 372 | 6 509 684 |
| Titres de participation | | 7 286 | 7 286 |
| Autres immobilisations financières | | 59 099 | 80 642 |
| Immobilisations financières | 7 | 66 385 | 87 928 |
| Actif immobilisé | | 11 700 330 | 8 052 353 |
| Stocks de matières premières et approvisionnements | 8 | 296 036 | 291 807 |
| Stocks de produits finis et marchandises | 8 | 267 906 | 297 233 |
| Avances et acomptes versés sur commandes | | | |
| Clients et comptes rattachés | 9 | 814 536 | 760 062 |
| Autres créances | 10 | 968 161 | 992 194 |
| Compte de régularisation actif | 10 | 289 411 | 18 248 |
| Disponibilités | 11 | 11 610 | 17 674 |
| Actif circulant | | 2 647 660 | 2 377 218 |
| TOTAL ACTIF | | 14 347 990 | 10 429 571 |

| En Euros | Note | 31-déc.-2019 | 31-déc.-2018 |
|--|-------------|---------------------|---------------------|
| Capital social | | 969 400 | 969 400 |
| Primes | | | |
| Réserves consolidées | | 593 085 | 615 914 |
| Résultat de l'exercice | | (56 603) | (22 829) |
| Capitaux propres - Part groupe | 12 | 1 505 882 | 1 562 485 |
| Intérêts minoritaires | | | |
| Total capitaux propres | | 1 505 882 | 1 562 485 |
| Provisions pour charges | | 102 908 | 114 150 |
| Provisions pour risques et charges | 13 | 102 908 | 114 150 |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit | 14 | 6 520 155 | 3 636 968 |
| Emprunts et dettes financières diverses | 14 | 2 399 268 | 2 023 890 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 15 | 1 007 150 | 837 916 |
| Dettes fiscales et sociales | 15 | 417 993 | 456 854 |
| Autres dettes | 16 | 1 352 595 | 1 394 698 |
| Produits constatés d'avance | 17 | 1 042 039 | 402 610 |
| Total dettes | | 12 842 108 | 8 867 086 |
| TOTAL PASSIF | | 14 347 990 | 10 429 571 |

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

| En Euros | Note | Exercice 2019 | Exercice 2018 |
|---|-----------|------------------|------------------|
| Production vendue biens et ventes de marchandises | | 8 576 221 | 8 083 143 |
| Production vendue services | | 49 106 | 152 347 |
| Chiffre d'affaires nets | 18 | 8 625 327 | 8 235 490 |
| Autres produits d'exploitation | 19 | 523 113 | 132 829 |
| Total des produits d'exploitation | | 9 148 440 | 8 368 319 |
| Achats et variation de stocks | 20 | 5 269 701 | 4 793 165 |
| Autres achats et charges externes | 21 | 1 586 837 | 1 255 224 |
| Impôts, taxes et versements assimilés | | 95 595 | 331 645 |
| Charges de personnel | 22 | 1 636 700 | 1 431 544 |
| Dotations aux amortissements sur immobilisations | 25 | 459 141 | 385 787 |
| Dotations aux provisions et dépréciations | 25 | 26 271 | 39 041 |
| Autres charges | 26 | 38 050 | 93 437 |
| Total des charges d'exploitation | | 9 112 295 | 8 329 843 |
| Résultat d'exploitation | | 36 145 | 38 476 |
| Produits financiers | | 10 128 | 1 309 |
| Charges financières | | (152 797) | (97 827) |
| Résultat financier | 27 | (142 669) | (96 518) |
| Résultat courant des entreprises intégrées | | (106 524) | (58 042) |
| Produits exceptionnels | | 16 366 | 1 346 |
| Charges exceptionnelles | | (46 034) | (29 757) |
| Résultat exceptionnel | 28 | (29 668) | (28 411) |
| Impôts sur les bénéfices | 29 | 79 589 | 63 624 |
| Résultat net des entreprises intégrées | | (56 603) | (22 829) |
| Résultats des sociétés mis en équivalence | | | |
| Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition | | | |
| Résultat net de l'ensemble consolidé | | (56 603) | (22 829) |
| Intérêts minoritaires | | | |
| Résultat net (part du Groupe) | | (56 603) | (22 829) |
| <i>Résultat par action</i> | | <i>(0,08)</i> | <i>(0,03)</i> |
| <i>Résultat dilué par action</i> | | <i>(0,08)</i> | <i>(0,03)</i> |

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

| En €uros | Note | Exercice 2019 | Exercice 2018 |
|--|-----------|--------------------|--------------------|
| Résultat net consolidé | | (56 603) | (22 829) |
| Amortissements et provisions | 6 / 9 /13 | 448 426 | 398 430 |
| Plus et moins-values de cession | | 3 084 | (203) |
| Impôts différés | 29 | (76 589) | (60 587) |
| Capacité d'autofinancement | | 318 318 | 314 811 |
| Variation des frais financiers | | 1 394 | 1 634 |
| Variation des stocks | 8 | 25 097 | 58 885 |
| Variation des créances d'exploitation | 9 / 10 | 99 941 | (224 422) |
| Variation des dettes d'exploitation | 15 /16 | 104 060 | (12 050) |
| Variation nette exploitation | | 229 098 | (177 587) |
| Variation des créances hors exploitation | 10 | (48 262) | 254 494 |
| Variation des dettes hors exploitation | 16 | (42 463) | 434 263 |
| Variation des charges et produits constatés d'avance | 10 / 17 | 407 323 | 273 677 |
| Variation nette hors exploitation | | 316 598 | 962 434 |
| Variation du besoin en fonds de roulement | | 547 090 | 786 481 |
| Flux de trésorerie générés par l'activité | | 865 408 | 1 101 292 |
| Acquisitions d'immobilisations incorporelles | 5 | (298 464) | (104 765) |
| Acquisitions d'immobilisations corporelles | 5 | (3 233 449) | (2 800 685) |
| Acquisitions d'immobilisations financières | 7 | | (20 000) |
| Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles | 5 | 10 780 | 750 |
| Cessions d'immobilisations financières | 7 | 50 000 | 5 738 |
| Trésorerie nette/ acquisitions de filiales | | (466 358) | |
| Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement | | (3 937 491) | (2 918 962) |
| Emissions d'emprunts | 14 | 5 617 123 | 1 788 443 |
| Remboursement d'emprunts | 14 | (2 833 983) | (240 401) |
| Variation des comptes courants d'associés | 14 | 245 876 | (11 098) |
| Flux de trésorerie liés aux opérations de financement | | 3 029 016 | 1 536 944 |
| Variation de la trésorerie | | (43 067) | (280 726) |
| Trésorerie d'ouverture | | (806 394) | (525 668) |
| Trésorerie de clôture | | (849 461) | (806 394) |
| <i>dont comptes bancaires débiteurs</i> | | 10 739 | 17 265 |
| <i>dont concours bancaires courants</i> | | (861 071) | (824 068) |
| <i>dont caisse</i> | | 871 | 409 |

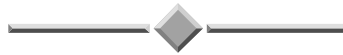
La ligne « Trésorerie nette / acquisitions de filiales » correspond au coût d'acquisition des titres de la société Green Technologie pour 510 079€ diminué de la trésorerie acquise pour 43 721€.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

| Capitaux propres | Nombre d'actions | Capital | Réserves consolidées | Résultat de la période | Total Capitaux propres - Part Groupe | Intérêts minoritaires | Total Capitaux propres |
|--|------------------|----------------|----------------------|------------------------|--------------------------------------|-----------------------|------------------------|
| Capitaux propres à l'ouverture au 01/01/2017 | 740 000 | 969 400 | 456 903 | | 1 426 303 | | 1 426 303 |
| Variation des subventions | | | | | 0 | | 0 |
| Résultat de l'exercice 31/12/2017 | | | | 159 011 | 159 011 | | 159 011 |
| Total capitaux propres au 31/12/2017 | 740 000 | 969 400 | 456 903 | 159 011 | 1 585 314 | | 1 585 314 |
| Affectation du résultat 31/12/2017 | | | 159 011 | - 159 011 | 0 | | 0 |
| Variation des subventions | | | | | 0 | | 0 |
| Résultat de l'exercice 31/12/2018 | | | | (22 829) | (22 829) | | (22 829) |
| Total capitaux propres au 31/12/2018 | 740 000 | 969 400 | 615 914 | (22 829) | 1 562 485 | | 1 562 485 |
| Affectation du résultat 31/12/2018 | | | - 22 829 | 22 829 | 0 | | 0 |
| Variation des subventions | | | | | 0 | | 0 |
| Résultat de l'exercice 31/12/2019 | | | | (56 603) | (56 603) | | (56 603) |
| Total capitaux propres au 31/12/2019 | 740 000 | 969 400 | 593 085 | (56 603) | 1 505 882 | | 1 505 882 |

GROUPE PAULIC MEUNERIE

NOTES ANNEXES



NOTES ANNEXES

NOTE 1 : LA SOCIETE

Le groupe PAULIC MEUNERIE est spécialisé dans la production de farines artisanales et industrielles destinées aux professionnels de la boulangerie, de la crêperie et de l'industrie alimentaire en France et à l'étranger. Les moulins sont situés en centre Bretagne et produisent des farines de froment et de blé noir.

Un des moulins est équipé du procédé expérimental de traitement des grains à l'ozone Oxygreen®, permettant de développer des produits à haute valeur ajoutée à destination de la boulangerie et de l'alimentation d'insectes.

NOTE 2 : BASES DE PREPARATION DES COMPTES CONSOLIDES

Les présents comptes consolidés au 31 décembre 2019 ont été préparés conformément aux comptes présentés dans le cadre de l'offre au public et de l'inscription des actions de la société PAULIC MEUNERIE aux négociations sur le marché Euronext Growth. Ils ont été établis en conformité avec les règles et principes comptables français et arrêtés par le Conseil d'Administration réuni le 30 avril 2020.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2019 sont établis sur une base volontaire, dans la mesure où la société n'est pas astreinte à établir des comptes consolidés.

Les états financiers du Groupe ont été établis en euros. Tous les montants mentionnés dans la présente annexe aux états financiers sont libellés en euros, sauf indication contraire.

2.1. Méthodes de consolidation

Les états financiers des sociétés dans lesquelles MINOTERIE PAULIC exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidés suivant la méthode de l'intégration globale.

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont consolidées sur la base de leurs comptes arrêtés au 31 décembre 2019, mis en harmonie avec les principes comptables retenus par le Groupe. La durée de l'exercice est de 12 mois pour toutes les sociétés.

2.2. Périmètre de consolidation

| Sociétés consolidées | % de contrôle | % d'intérêt | Méthode de consolidation |
|---------------------------|---------------|-------------|--------------------------|
| ✓ SA MINOTERIE PAULIC | Mère | Mère | Intégration globale |
| ✓ SARL MOULIN DU PAVILLON | 100 | 100 | Intégration globale |
| ✓ SAS GREEN TECHNOLOGIE | 100 | 100 | Intégration globale |

IG : intégration globale

La société PAULIC MEUNERIE a acquis la société GREEN TECHNOLOGIE en date du 31 octobre 2019. Les modalités d'acquisition sont présentées dans le § 2.5.

2.3. Référentiel comptable

Les comptes consolidés du groupe PAULIC MEUNERIE sont établis conformément aux règles et principes comptables en vigueur en France. Les dispositions du règlement N°99.02 du Comité de Réglementation Comptable, homologué le 22 juin 1999, sont appliquées depuis le 1er janvier 2000 ainsi que celles du règlement CRC 2005-10 du 26/12/2005 et les règlements 2015-07 et 2015-08 de l'ANC qui l'a actualisé.

Les principes et méthodes comptables appliqués par le groupe PAULIC MEUNERIE sont décrits dans les § 2.3 et suivants.

Les méthodes préférentielles appliquées sont les suivantes :

| Méthodes préférentielles | Application |
|--|-------------|
| Provisions retraites et coûts assimilés | oui |
| Capitalisation du crédit-bail | oui |
| Etalement des frais d'emprunts et primes | oui |
| Prise en résultat des écarts de conversion actif et passif | N/A |
| Méthode des profits à l'avancement pour les contrats LT | N/A |
| Comptabilisation à l'actif des coûts de développement | oui |
| Comptabilisation en charges des frais d'établissement | oui |

2.4. Jugements et estimations de la direction

La préparation des états financiers nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui ont un impact sur les montants d'actifs et passifs à la clôture, ainsi que sur les éléments de résultat des exercices présentés. Ces estimations tiennent compte des données économiques susceptibles de variations dans le temps et comportant des aléas.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et passifs, qui ne peuvent être obtenus directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. Les principales estimations concernent :

- Le Crédit d'Impôt Recherche,
- L'évaluation des frais de recherche et développement activés au regard des avantages économiques futurs attendus.

2.5. Ecart d'acquisition

Lors de l'acquisition des titres d'une filiale consolidée, les éléments identifiables de l'actif acquis et du passif pris en charge, retraités selon les normes du Groupe, sont évalués à leur juste valeur pour le Groupe. Celui-ci dispose de l'année qui suit l'exercice de l'acquisition pour finaliser ces évaluations.

L'écart d'acquisition correspond à l'écart constaté, à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, entre :

- Le coût d'acquisition de ses titres (y compris les frais afférents nets d'impôts)
- Et la quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Le Groupe n'a pas constaté d'écart d'acquisition car la société Moulin du Pavillon a été créée par la société PAULIC MEUNERIE en 2002.

La société PAULIC MEUNERIE a acquis la société GREEN TECHNOLOGIE le 31 octobre 2019 pour 510 079€ sur la base d'une situation nette retraitée de 104 018€. L'écart d'acquisition qui en résulte est affecté en totalité aux brevets relatifs au procédé OXYGREEN®, soit un écart d'évaluation des brevets de 406 061€. Cet écart d'évaluation est amorti sur 5 ans à compter du 31/10/2019.

NOTE 3. METHODES ET REGLES D'EVALUATION

Les principes et méthodes d'évaluation appliqués par le Groupe sont détaillés dans les paragraphes suivants.

3.1. Immobilisations incorporelles

Frais de recherche et développement

Le Groupe applique la méthode préférentielle d'immobilisation de ses coûts de développement. Les frais de recherche sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les frais de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si les six critères suivants sont cumulativement remplis :

- ✓ Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
- ✓ Intention de la société d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
- ✓ Capacité de celle-ci à utiliser ou à vendre cet actif incorporel,
- ✓ Démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif. L'entité doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité,
- ✓ Disponibilité de ressources techniques, financières et autres appropriées afin d'achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle, et
- ✓ Capacité d'évaluation de façon fiable des dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Compte tenu de leur nature, ces frais sont inscrits dans les comptes consolidés sur la ligne « immobilisations incorporelles ». Les dépenses ne vérifiant pas ces critères demeurent comptabilisées en charges de l'exercice où elles ont été encourues.

Les frais de recherche et développement correspondent au développement d'un nouveau prototype de procédé de traitement à l'ozone.

Ils sont amortis linéairement, à compter de la date de mise à disposition du prototype, ce qui correspond à la durée d'utilisation minimale estimée.

Conformément au règlement ANC n°2015-06, la valeur comptable des frais de développement est testée dès lors qu'il existe un indice interne ou externe de perte de valeur.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est réalisé en comparant la valeur nette comptable de l'actif, à sa valeur recouvrable qui correspond à la plus élevée des deux valeurs suivantes : la juste valeur diminuée du coût de sortie ou la valeur d'utilité. Si la valeur comptable de l'actif excède sa valeur recouvrable, une perte de valeur est comptabilisée.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles correspondent principalement à des brevets farines amortis linéairement sur la durée de protection et à des logiciels amortis linéairement sur une période de 3 ans.

3.2. Fonds commercial

Les fonds commerciaux ont été acquis par les sociétés du groupe au fur et à mesure de leur développement historique, soit à l'occasion de croissances externes, soit dans le cadre d'acquisition de portefeuille de clients de confrères.

Les droits de mouture consistent en un droit à écraser une certaine quantité de blé tendre pour produire de la farine à destination de la consommation humaine en France. Ces droits ne concernent donc pas l'alimentation animale, le blé noir, ni les exportations. Ces droits de mouture sont cessibles et louables.

Dans le cadre des nouvelles règles concernant les actifs incorporels (règlement ANC 2015-06), applicables pour la première fois aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016, le groupe a analysé la durée d'utilisation des fonds commerciaux.

Les fonds commerciaux et droits de mouture ayant une durée d'utilisation non limitée, ils ne font l'objet d'aucun amortissement.

Des tests de dépréciation sont réalisés tous les ans sur les fonds commerciaux non amortis (y compris en l'absence d'indice de perte de valeur). Ces tests consistent à comparer la valeur nette comptable figurant à l'actif à sa valeur actuelle.

Ces tests sont réalisés au niveau de l'actif ou du groupe d'actifs en fonction du mode de gestion et de suivi des activités par l'entité.

Les valeurs actuelles correspondent aux valeurs d'utilité calculées sur la base de l'actualisation des cash-flows futurs issus des business plans établis par la direction sur la base des critères suivants :

- ✓ Hypothèse opérationnelle : Croissance des activités du groupe dans la meunerie traditionnelle ;
- ✓ Périmètre : croissance organique exclusivement ;
- ✓ Durée du business plan : 5 ans ;
- ✓ Taux d'actualisation des cash flows futurs : 7,44%.

Les valeurs actuelles des droits de mouture sont également appréciées au vu de l'évolution de leur cours à la date de clôture de l'exercice.

Les dépréciations constatées ne peuvent faire l'objet de reprises ultérieures.

A la clôture de l'exercice, la valeur actuelle est supérieure à la valeur nette comptable, ce qui justifie l'absence de dépréciation.

3.3. Immobilisations corporelles

Les éléments corporels sont évalués à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

| Eléments | Durées |
|--------------------------------------|-------------|
| Constructions | 15 à 30 ans |
| Installations générales, agencements | 10 à 20 ans |
| Installations techniques | 5 à 10 ans |
| Matériel et outillage | 3 à 15 ans |
| Matériel de transport | 3 à 7 ans |
| Matériel de bureau, informatique | 3 à 10 ans |
| Mobilier | 3 à 10 ans |

Les amortissements dérogatoires sont portés en réserve après calcul de l'impôt différé.

3.4. Subventions d'investissements

Seule la quote-part de subvention, dont les conditions suspensives de versement ont été levées, a été comptabilisée. Elle suit le même rythme que les amortissements des immobilisations qu'elles permettent de financer.

Dans les comptes individuels, les subventions d'investissement sont inscrites parmi les capitaux propres. La quote-part de subvention virée au compte de résultat est comptabilisée en produits exceptionnels.

Dans les comptes consolidés, ces subventions sont transférées dans un compte de régularisation passif (produits constatés d'avance), ce qui leur donne le caractère de crédits différés. La quote-part de subvention virée au compte de résultat au rythme de l'amortissement desdits immobilisations faisant l'objet des subventions, est comptabilisée en produits d'exploitation.

3.5. Opérations de location financement

Le Groupe applique la méthode préférentielle prescrite par la réglementation française lui permettant de capitaliser les contrats de location financements.

Les contrats de crédit-bail immobilier et mobilier sont retraités comme si les biens correspondants avaient été acquis à crédit dès lors qu'ils transfèrent au groupe la quasi-totalité des risques inhérents à la propriété de l'actif loué. Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan pour leur valeur vénale à la date d'acquisition et amorties en fonction de leur durée de vie économique estimée détaillée dans le point 3.3. En contrepartie, une dette financière du même montant apparaît au bilan et s'amortit suivant le plan de remboursement du crédit-bail souscrit. Les contrats de location dans lesquels le bailleur ne transfère pas la quasi-totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété de l'actif sont classés en tant que contrats de location simple, les paiements au titre de ces contrats sont comptabilisés en charges sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

3.6 Immobilisations financières

Ce poste est essentiellement constitué :

- D'une participation minoritaire de 8,3% au capital de la société SAS ALLIANCE FARINE pour 5 K€ et de parts sociales du Crédit Agricole pour 2,2 K€,
- De prêts accordés à des boulangers,
- De dépôts et cautionnements versés.

Ils sont valorisés au coût d'achat historique. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

3.7. Stocks et produits en cours

Les stocks de matières et marchandises ont été évalués à leur coût d'acquisition.
Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Les produits finis et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise.

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Les profits internes, inclus dans les stocks des sociétés du groupe, ne sont pas éliminés, leurs montants n'étant pas significatifs.

Le cycle de production du groupe ainsi que le délai de rotation des stocks entraîne une absence de risque significatif de dépréciation de ces derniers.

3.8. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Elles sont dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Le groupe observe une politique de dépréciation systématique en fonction de l'antériorité des factures concernées. Cette politique générale s'enrichit d'une approche au cas par cas afin d'adapter le niveau de provision au contexte propre à chaque relation si nécessaire.

3.9. Trésorerie

La trésorerie est exclusivement constituée par des liquidités immédiatement disponibles.

Les découverts bancaires figurent en dettes financières courantes.

3.10. Capital

Les éléments relatifs au capital social sont décrits dans la Note 12 de la présente annexe.

3.11. Provisions et passifs éventuels

Le groupe applique le règlement CRC n° 2000-06 sur les passifs.

Les provisions pour risques sont constituées pour faire face à l'ensemble des risques et charges connus jusqu'à l'établissement définitif des comptes.

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers, dans la mesure où elle peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources pour le Groupe.

Un passif éventuel est :

- Soit une obligation potentielle de l'entité à l'égard d'un tiers résultant d'événements dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance, ou non, d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entité ;
- Soit une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il n'est pas probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

3.12. Provisions pour indemnités de départ à la retraite

La loi française exige, le cas échéant, le versement d'une indemnité de départ à la retraite. Cette indemnité est déterminée en fonction de l'ancienneté et du niveau de rémunération au moment du départ. Les droits sont uniquement acquis pour les salariés présents dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

Les indemnités légales et conventionnelles sont évaluées pour chacun des salariés du Groupe PAULIC présent à la clôture en fonction de son ancienneté théorique le jour de son départ en retraite, selon les dispositions de la norme IAS 19 révisée "Avantages du personnel", conformément à la recommandation 2013-02 de l'ANC.

Le montant de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière, fait l'objet d'une provision. Les hypothèses retenues pour l'exercice 2019 sont les suivantes (méthode des unités de crédits projetées) :

- Taux annuel de revalorisation des salaires (inflation comprise) : 1 %
- Taux net annuel de capitalisation (inflation comprise) : 1.31 %
- Taux de mobilité (tum over) : 5% de 15 à 49 ans – 0% à partir de 50 ans
- Âge de départ à la retraite : 65 ans
- Modalités de départ en retraite : à l'initiative du salarié
- Taux annuel d'actualisation : 1%
- Taux de charges sociales patronales : 28% pour les non-cadres, 51% pour les cadres

Les hypothèses retenues pour l'exercice 2019 sont les mêmes à l'exception du taux d'actualisation retenu pour 1%.

3.13. Emprunts et dettes financières

Les emprunts sont valorisés à leur valeur nominale. Les frais d'émissions des emprunts sont immédiatement pris en charge.

Les intérêts courus sont comptabilisés au passif, au taux d'intérêt prévu dans le contrat.

3.14. Impositions différées

Les comptes consolidés intègrent l'impôt exigible et l'impôt différé.

Afin d'assurer une meilleure représentation de la situation fiscale différée, le groupe utilise la méthode du report variable qui tient compte pour le calcul des impôts différés, des conditions d'imposition connues à la fin de l'exercice. Les effets dus aux changements des taux d'impôts s'inscrivent en compte de résultat des exercices sur lesquels ces modifications sont applicables. Le taux utilisé au 31 décembre 2019 est de 28 %.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs ou si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu dans un futur proche.

Les comptes consolidés enregistrent des impôts différés résultant pour l'essentiel :

- De l'annulation des provisions réglementées
- De la constatation de l'impôt sur les subventions d'investissement
- Des différences temporaires entre le résultat fiscal et le résultat retraité
- Du retraitement des crédits-baux
- Des déficits fiscaux reportables dans la mesure où l'actif constaté est certain à la date de clôture.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'ils concernent une même entité fiscale.

3.15. Comptabilisation du chiffre d'affaires

Les revenus du Groupe sont de deux natures :

- Des ventes de produits finis et de manière plus marginale, de marchandises : ces ventes sont reconnues en chiffre d'affaires lors du transfert de propriété qui intervient généralement lors de l'expédition du produit manufacturé au client (sauf incoterm spécifique).
- Des prestations de services telles que l'écrasement de blé pour le compte de clients, des analyses pour divers acteurs ou encore la refacturation de frais de transport) : elles sont généralement reconnues en chiffre d'affaires à l'issue de leur exécution où elles font l'objet d'une facturation.

3.16. Marge brute

La marge brute correspond au chiffre d'affaires réalisé diminué des achats de matières premières et de marchandises variations de stock incluses.

3.17. Produits et charges exceptionnels

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

3.18. Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) est comptabilisé au rythme de la comptabilisation des charges de rémunérations éligibles correspondantes en appréciant par année civile la probabilité d'obtention finale du montant déterminé de CICE au titre de chaque salarié.

La société a opté pour la comptabilisation du CICE en diminution des charges de personnel en contrepartie du poste des autres créances au bilan pour un montant total de 50 255€ au 31 décembre 2018.

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, la société l'utilise à travers notamment des efforts de recherche et d'innovation.

Ce dispositif a été supprimé à compter du 1^{er} janvier 2019.

3.19. Crédit d'Impôt Recherche

Le Crédit d'Impôt Recherche (CIR) est octroyé aux entreprises par l'administration fiscale afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient des dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1^{er} janvier 2005, au sein de la Communauté européenne ou dans un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part

excédentaire. Les dépenses prises en compte pour le calcul du crédit d'impôt recherche concernent uniquement les dépenses de recherche.

La Société a reçu le remboursement du crédit d'impôt recherche des années 2016 et 2017 au cours de l'année suivant la clôture des exercices concernés. Elle a demandé le remboursement du crédit d'impôt recherche 2018 au titre du régime des PME communautaire conformément aux textes en vigueur. Il a été remboursé en avril 2019.

En l'absence de position de l'ANC sur le classement du crédit impôt recherche (CIR) à retenir dans les comptes consolidés établis en règles françaises, les entreprises ont donc en référence la documentation « Mémento Lefebvre consolidé », le choix entre deux possibilités :

- maintenir le classement du CIR retenu dans les comptes sociaux soit en diminution de l'impôt sur les résultats
- propre aux comptes consolidés (Règl. 99-02 § 300) de requalifier le CIR en tant que subvention d'exploitation.

Ainsi, le groupe PAULIC MEUNERIE a décidé de retenir cette seconde position et donc de comptabiliser son crédit impôt recherche en « autres produits d'exploitation » s'agissant d'une aide destinée à soutenir les efforts en matière de recherche.

3.20. Résultat par action

Le résultat net consolidé de base par action est obtenu en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

En l'absence d'instruments dilutifs, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

NOTE 4. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS

4.1 Evénements significatifs des périodes présentées

Sur l'année 2019, l'activité marque un retour à la croissance sur le froment et le blé noir, avec notamment le référencement en blé noir chez une enseigne de distribution nationale et un référencement dans une centrale de GMS pour une farine 100% Bretonne destinée aux boulangeries de ses magasins.

Février 2019 : Signature d'une nouvelle tranche de crédit immobilier auprès du pool bancaire afin de compléter les investissements initiés sur Saint-Gérand :

- 200 K€ auprès de Crédit Agricole
- 200 K€ auprès de Banque Populaire Grand Ouest
- 200 K€ auprès de BNP PARIBAS

Avril 2019 : Souscription à un crédit de campagne de 575 000 €, au taux de 2,00 % l'an, auprès du Crédit Agricole, permettant de financer l'achat de 2950 tonnes de blé tendre consommées au cours de l'exercice 2019. Le remboursement de ce crédit se réalise en 5 échéances entre août et décembre 2019.

Avril 2019 : Signature d'un nouvel accord de collaboration avec l'institut polytechnique UniLaSalle et un constructeur pour construire d'un nouveau prototype de procédé d'ozonation.

Juin 2019 : La SARL MOULIN DU PAVILLON est transformée en SAS.

Juin 2019 : MINOTERIE PAULIC SA change de raison sociale et devient PAULIC MEUNERIE SA.

Octobre 2019 : Acquisition de la SAS Green Technologies, portant à son actif 6 brevets internationaux concernant le projet d'ozonation et certaines applications produit. Le montant de la transaction est de 500 K€, dont 200 K€ réglés en 2019, 200 K€ réglés en janvier 2020 et 50 K€ à régler au plus tard les 31 décembre 2020 et 31 décembre 2021. Les frais d'acquisition s'élèvent à 10 079€.

L'opération a donné lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition de 406 K€ intégralement affecté à la valorisation du portefeuille de brevets présent à l'actif de la société.

4.2 Evénements postérieurs à la clôture

- Introduction en bourse de Paulic Meunerie SA sur le marché Euronext Growth à Paris :

Une augmentation de capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte « autres réserves » et une division de la valeur nominale des 740.000 actions ordinaires existantes de 1,32 € a été décidée par l'Assemblée Générale Mixte du 15 janvier 2020 dans ses huitième et neuvième résolutions. Le nombre d'actions a ainsi été multiplié par quatre (4), le portant ainsi de 740.000 actions à 2.960.000 actions, soit un capital social de la Société fixé à 976.800 euros avec une valeur nominale de trente-trois centimes d'euro (0,33 €) chacune.

L'Assemblée Générale Mixte du 15 janvier 2020 a ensuite consenti dans sa dix-septième résolution à caractère extraordinaire une délégation de compétence permettant au Conseil d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offre au public en prévision de l'admission des actions aux négociations sur EURONEXT GROWTH. La même Assemblée a autorisé le Conseil, dans sa dix-huitième résolution à caractère extraordinaire à augmenter le montant de dans les conditions prévues par la législation.

Le Conseil d'administration du 27 janvier 2020 a fixé le principe de l'augmentation de capital et conformément aux recommandations du PSI, le Président du Conseil a proposé que la fourchette de prix soit comprise entre 6,32 euros et 8,54 euros par action.

Le Conseil d'administration s'est par la suite réuni en date du 13 février 2020 afin de fixer le prix d'introduction à 6,32 € par action. Il a, par ailleurs, constaté la signature de l'engagement de souscription par lequel Monsieur Jean PAULIC s'était irrévocablement engagé à placer un ordre de souscription pour un montant égal à 500.000€ par voie de compensation avec une créance certaine, liquide et exigible au titre d'une avance d'actionnaires. Le Conseil a ensuite décidé d'augmenter le capital social d'un montant nominal de 357.537,18 euros, pour le porter de la somme de 976.800 euros à la somme de 1.334.337,18 euros, par émission de 1.083.446 actions ordinaires, au prix de 6,32 euros par action, soit trente-trois centimes d'euro (0,33) de valeur nominale et 5,99 euros de prime d'émission, après mise en oeuvre de la clause d'extension à hauteur d'un nombre total de 141.319 titres (15% du nombre d'actions initialement émis soit 942.127 actions nouvelles), représentant un montant total de 6.847.378,72 euros, prime d'émission incluse.

En date du 14 février 2020, le Conseil d'administration a également consenti une option de surallocation à la société Aurel BGC, permettant d'augmenter, en une seule fois, pendant une durée de trente (30) jours calendaires suivant la date de clôture du règlement de livraison, le montant de l'augmentation de capital susvisée d'un montant nominal maximum de 34.549,68 euros, pour le porter de 1.334.337,18 euros à la somme de 1.368.886,86 euros, par émission de 104.696 actions ordinaires nouvelles, représentant une souscription d'un montant total de 661.678,72 euros, prime d'émission incluse, à libérer intégralement en numéraire par versements en espèces.

Enfin, le Conseil d'administration en date du 17 février 2020, a constaté la réalisation de ces augmentations de capital d'un montant total de 392.086,86 euros par émission de 1.188.142 d'actions nouvelles composée de la manière suivante :

- une augmentation de capital d'un montant nominal total de 357.537,18 euros, pour le porter de la somme de 976.800 euros à la somme de 1.334.337,18 euros ; et
- une augmentation de capital d'un montant nominal de 34.549,68 euros, pour le porter de 1.334.337,18 euros, à la somme de 1.368.886,86 euros.

A l'issue de l'opération, le capital social de Paulic Meunerie SA a désormais été fixé à 1.368.886,86 €, divisé en 4.148.142 actions de 0,33 € de valeur nominale chacune.

La première cotation et le début des négociations sur Euronext Growth ont eu lieu le 18 février 2020.

4.3. Continuité d'exploitation

a. Analyse du risque de liquidité :

La situation du groupe au cours de l'exercice 2019 est légèrement déficitaire. Elle est marquée par une activité commerciale prudente dans un contexte de travaux et par le plan de recrutement initié précédemment pour réunir les compétences nécessaires à l'exploitation et à la commercialisation des nouvelles capacités du groupe.

Dans un contexte de pénurie sur le marché du travail, certains recrutements ont été réalisés en avance de charge et selon les opportunités.

Néanmoins, compte tenu :

- De la trésorerie nette au 31/12/2019,
- Du succès de l'introduction en bourse réalisée en février 2020,
- Et du niveau d'activité attendu en croissance dès le 1^{er} trimestre 2020 et sur les prochains mois,

Le Groupe a procédé à une revue de son risque de liquidité et estime pouvoir couvrir ses besoins de trésorerie à court terme.

b. Point sur l'impact de COVID-19 sur l'activité :

Dans un contexte de pandémie de virus COVID-19, le Groupe entend maintenir autant que possible, ouvertes, dans le respect des mesures « barrières » préconisées, et sauf dispositions ultérieures contraires, ses activités de production et de livraison de farine.

Dans ce contexte, Paulic Meunerie continue ainsi à honorer toutes les commandes de ses clients professionnels pour répondre à la forte demande en produits alimentaires de base, tout en portant la plus grande attention à la sécurité de ses collaborateurs.

Sur les farines de sarrasin, l'activité est fortement impactée avec la fermeture des crêperies et restaurants. Pour rappel, ces activités restauration, marquées par une saisonnalité au bénéfice des mois d'été, représentaient 7% du chiffre d'affaires du Groupe en 2018.

Sur les autres circuits de distribution intégrant en particulier les boulangeries artisanales et industrielles, biscuiteries, GMS ou encore l'alimentation du bétail, la situation est en revanche plus favorable. Ainsi, sur ces marchés qui concentraient plus de 90% des ventes en valeur en 2018, l'activité est aujourd'hui en croissance et la production est assurée dans des conditions normales malgré une visibilité limitée.

NOTE 5. ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Au 31 décembre 2019, la valeur brute des immobilisations se détaille comme suit :

| IMMOBILISATIONS | Au 1er janvier 2019 | Augmentations | Diminutions | Variation de périmètre | Au 31 décembre 2019 |
|--|---------------------|------------------|-----------------|------------------------|---------------------|
| Frais de recherche et développement | 101 840 | | | | 101 840 |
| Concessions, brevets, marques, licences | 22 047 | | | 1 416 782 | 1 438 829 |
| Fonds commercial et droits de moutures | 1 350 504 | | | | 1 350 504 |
| Immobilisations incorporelles en cours | | 298 464 | | | 298 464 |
| Immobilisations incorporelles | 1 474 391 | 298 464 | 0 | 1 416 782 | 3 189 637 |
| Terrains | 168 442 | | | | 168 442 |
| Constructions | 1 609 073 | 770 106 | | | 2 379 179 |
| Installations techniques | 3 133 653 | 765 392 | (6 780) | 842 239 | 4 734 504 |
| Installations techniques en location financement | 391 131 | 191 150 | | | 582 281 |
| Autres immobilisations corporelles | 868 729 | 37 884 | (11 761) | 231 450 | 1 126 302 |
| Autres immos corporelles en location financement | 536 597 | | | | 536 597 |
| Immobilisations corporelles en cours | 4 269 620 | 1 660 067 | | | 5 929 687 |
| Immobilisations corporelles | 10 977 245 | 3 424 599 | (18 541) | 1 073 689 | 15 456 992 |
| TOTAL | 12 451 636 | 3 723 063 | (18 541) | 2 490 471 | 18 646 629 |

Les frais de recherche et développement correspondent au développement d'un nouveau prototype de procédé de traitement à l'ozone. Au 31 décembre 2019, le montant de frais s'élève à 385 K€ dont 285 K€ comptabilisés en immobilisations en cours et 96 K€ comptabilisés en charges.

Au 31 décembre 2018, le montant de frais s'élève à 122 K€ dont 102 K€ activés et 20 K€ comptabilisés en charges.

Le poste « Fonds commercial » comprend des fonds de commerce pour 656 K€ et droits de moutures pour 694K€.

Les immobilisations incorporelles en cours sont principalement constituées des frais de recherche et développement décrits ci-avant pour 285 K€.

Les immobilisations en cours concernent le programme d'extension de moulin sur le site de Saint-Gérard. La date de mise en service est prévue pour le début de l'année 2020.

Les autres immobilisations corporelles sont constituées d'agencements pour 524 K€, de matériels de transports pour 285 K€ et de matériels de bureau et informatiques pour 317 K€.

NOTE 6. ETAT DES AMORTISSEMENTS

Au 31 décembre 2019, les amortissements des immobilisations se détaillent comme suit :

| IMMOBILISATIONS | Au 1er janvier 2019 | Dotations | Diminutions | Variation de périmètre | Au 31 décembre 2019 |
|--|---------------------|----------------|-----------------|------------------------|---------------------|
| Frais de recherche et développement | 56 | 20 368 | | | 20 424 |
| Concessions, brevets, marques, licences | 19 594 | 15 348 | | 1 009 698 | 1 044 640 |
| Fonds commercial et droits de moutures | | | | | |
| Immobilisations incorporelles | 19 650 | 35 716 | 0 | 1 009 698 | 1 065 064 |
| Aménagements terrains | 107 632 | 1 933 | | | 109 565 |
| Constructions | 1 024 978 | 38 864 | | 223 865 | 1 287 707 |
| Installations techniques | 2 072 603 | 215 776 | (2 916) | 839 861 | 3 125 324 |
| Installations techniques en location financement | 155 583 | 49 982 | | | 205 565 |
| Autres immobilisations corporelles | 803 289 | 39 916 | (11 761) | 7 585 | 839 029 |
| Autres immos corporelles en location financement | 303 476 | 76 954 | | | 380 430 |
| Immobilisations corporelles | 4 467 561 | 423 425 | (14 677) | 1 071 311 | 5 947 620 |
| TOTAL DES AMORTISSEMENTS | 4 487 211 | 459 141 | (14 677) | 2 081 009 | 7 012 684 |

Les tests de dépréciation des fonds commerciaux et droits de mouture n'ont conduit à la constatation d'aucune perte de valeur justifiant une provision.

NOTE 7. ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Au 31 décembre 2019, les immobilisations financières se détaillent comme suit :

| IMMOBILISATIONS | Au 1er janvier 2019 | Augmentations / Dotations | Diminutions | Variation de périmètre | Au 31 décembre 2019 |
|---|---------------------|---------------------------|-----------------|------------------------|---------------------|
| Titres de participation | 7 286 | | | | 7 286 |
| Prêts | 50 128 | | (30 000) | | 20 128 |
| Autres immobilisations financières | 40 514 | | (30 000) | 30 000 | 40 514 |
| Valeurs brutes | 97 928 | 0 | (60 000) | 30 000 | 67 928 |
| Titres de participation | 0 | (1 543) | | | (1 543) |
| Prêts | (10 000) | | 10 000 | | 0 |
| Autres immobilisations financières | 0 | | | | 0 |
| Dépréciations | (10 000) | (1 543) | 10 000 | 0 | (1 543) |
| TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES NETTES | 87 928 | (1 543) | (50 000) | 30 000 | 66 385 |

Les prêts sont accordés à des boulangers.

Les autres immobilisations financières correspondent principalement au versement d'une retenue de garantie de 40 K€ à BPI à l'occasion d'un prêt « Croissance Industrie » de 800 K€ au titre du programme d'extension du Moulin du Gouret .

NOTE 8. STOCKS

Les stocks se détaillent de la façon suivante :

| En Euros | 31-déc.-2019 | 31-déc.-2018 |
|--|----------------|----------------|
| Stocks de matières premières | 296 036 | 291 807 |
| Stocks de produits finis et marchandises | 267 906 | 297 233 |
| Total | 563 942 | 589 040 |

Aucune dépréciation n'est comptabilisée sur les stocks au titre des exercices présentés.

NOTE 9. CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

| En Euros | 31-déc.-2019 | 31-déc.-2018 |
|---|----------------|----------------|
| Clients et comptes rattachés | 863 613 | 826 241 |
| Provisions pour dépréciations | (49 077) | (66 179) |
| VALEURS NETTES | 814 536 | 760 062 |
| <i>dont créances à moins de 30 jours</i> | <i>625 134</i> | <i>582 446</i> |
| <i>dont créances entre 1 mois et 2 mois</i> | <i>21 412</i> | <i>11 691</i> |
| <i>dont créances entre 2 mois et 3 mois</i> | <i>5 489</i> | <i>11 955</i> |
| <i>dont créances entre 3 mois et 6 mois</i> | <i>20 770</i> | <i>20 251</i> |
| <i>dont créances entre 6 mois et 1 an</i> | <i>12 862</i> | <i>20 053</i> |
| <i>dont créances à plus d'1 an</i> | <i>177 946</i> | <i>179 845</i> |

Au 31 décembre 2019, la variation des provisions pour dépréciations s'analyse comme suit :

| En Euros | Au 1er janvier 2019 | Augmentations / Dotations | Diminutions | Autres mouvements | Au 31 décembre 2019 |
|-------------------------------|---------------------|---------------------------|-----------------|-------------------|---------------------|
| Provisions pour dépréciations | 66 179 | 14 416 | (31 518) | | 49 077 |
| TOTAL | 66 179 | 14 416 | (31 518) | 0 | 49 077 |

NOTE 10. AUTRES CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION ACTIF

Les autres créances et comptes de régularisation actif se présentent comme suit sur les exercices présentés :

| En Euros | 31-déc.-2019 | | |
|--|------------------|------------------|----------------|
| | Total | < 1 an | > 1 an |
| Etat, Crédit d'Impôt Recherche | 123 382 | 123 382 | |
| Etat, Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi | 0 | 0 | |
| Etat, Crédit d'Impôt Mécénat | 13 215 | | 13 215 |
| Etat, Impôt sur les sociétés | 45 483 | | |
| Etat, taxes sur le chiffre d'affaires | 424 464 | 424 464 | |
| Impôts différés actif | 137 346 | | 137 346 |
| Autres créances fiscales | 26 712 | 26 712 | |
| Subventions à recevoir | 197 559 | 197 559 | |
| Autres créances | | | |
| Sous-Total | 968 161 | 772 117 | 150 561 |
| Charges constatées d'avance | 250 354 | 250 354 | |
| Charges à répartir sur plusieurs exercices | 39 057 | 9 608 | 29 449 |
| Valeurs brutes | 1 257 572 | 1 032 079 | 180 010 |
| Provisions pour dépréciations | | | |
| Valeurs nettes | 1 257 572 | 1 032 079 | 180 010 |

Les impôts différés actifs sont principalement liés aux déficits fiscaux reportables.

Les subventions à recevoir concernent le programme d'extension de moulin sur le site de Saint-Gérard. Elles sont détaillées en note 3.4. et 17.

Les charges constatées d'avance concernent principalement des frais relatifs à l'introduction sur le marché Euronext Growth pour 245 K€. Ces derniers feront l'objet d'une imputation net d'impôts sur la prime d'émission en 2020 lors de l'augmentation de capital.

NOTE 11. DISPONIBILITES

La trésorerie nette est principalement constituée de concours bancaires courants.

| En Euros | 31-déc.-2019 | 31-déc.-2018 |
|-----------------------------|------------------|------------------|
| Comptes bancaires courants | 10 739 | 17 265 |
| Caisse | 871 | 409 |
| Concours bancaires courants | (861 071) | (826 345) |
| Trésorerie nette | (849 461) | (808 671) |

NOTE 12. CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2019, le capital social est composé de 740 000 actions d'une valeur nominale de 1,31€, entièrement libérées.

Il n'a pas eu de mouvement d'actions sur l'exercice clos au et 31 décembre 2019 comme indiqué dans le tableau de variation des capitaux propres consolidés.

La société n'a pas procédé à l'attribution/émission d'instruments financiers donnant accès au capital sur ces périodes.

NOTE 13. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Au 31 décembre 2019, les provisions pour risques et charges se détaillent comme suit :

| PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES | Au 1er janvier 2019 | Dotations | Diminutions | Au 31 décembre 2019 |
|--|---------------------|--------------|-----------------|---------------------|
| Prov. indemnités de départ à la retraite | 114 150 | 2 871 | (14 113) | 102 908 |
| Total | 114 150 | 2 871 | (14 113) | 102 908 |

NOTE 14. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

L'évolution des emprunts et des dettes financières se présente comme suit sur les exercices présentés :

Au 31 décembre 2019

| EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES | Au 1er janvier 2019 | Emissions | Remboursements | Au 31 décembre 2019 |
|---|---------------------|------------------|--------------------|---------------------|
| Préfinancement plan investissement | 500 000 | | (500 000) | 0 |
| Emprunts auprès des établissements de crédit | 3 136 968 | 4 230 794 | (847 607) | 6 520 155 |
| Emprunts auprès des établissements de crédit | 3 636 968 | 4 230 794 | (1 347 607) | 6 520 155 |
| Dettes financières - Location financement | 183 704 | 191 150 | (96 376) | 278 478 |
| Billets à ordre | 310 000 | 1 390 000 | (1 390 000) | 310 000 |
| Concours bancaires courants | 826 345 | 34 728 | | 861 073 |
| Comptes courants d'actionnaires | 703 841 | 245 876 | | 949 717 |
| Emprunts et dettes financières diverses | 2 023 890 | 1 861 754 | (1 486 376) | 2 399 268 |
| Total | 5 660 858 | 6 092 548 | (2 833 983) | 8 919 423 |

| Echéancement (en €) au 31 décembre 2019 | Total | < 1 an | de 1 à 5 ans | > 5 ans |
|--|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Emprunts auprès des établissements de crédit | 6 520 155 | 909 079 | 2 117 933 | 3 493 143 |
| Dettes financières - Location financement | 278 478 | 74 346 | 147 851 | 56 281 |
| Billets à ordre | 310 000 | 310 000 | | |
| Concours bancaires courants | 861 073 | 861 073 | | |
| Comptes courants d'actionnaires | 949 717 | 515 723 | | 433 994 |
| Total | 8 919 423 | 2 670 221 | 2 265 784 | 3 983 418 |
| dont partie à taux variable | 3 088 790 | 1 580 834 | 260 329 | 731 904 |
| dont partie à taux fixe | 5 830 633 | 1 089 387 | 2 005 455 | 3 251 514 |
| dont partie à taux non rémunérée | | | | |

Emprunts auprès des établissements de crédit

La société a obtenu un engagement supplémentaire de 600 K€ sur les trois banques pour son enveloppe de prêts immobiliers afin de financer un complément d'investissement sur le site de Saint-Gérand. Sur 2019, 400 K€ ont été débloqués, les 200 K€ restant seront débloqués sur 2020. Elle dispose donc d'un engagement total de 3 750 k€.

Elle a poursuivi son plan d'investissement et a débloqué 1 489 K€ sur l'enveloppe de prêts immobiliers comme suit :

- 625 K€ auprès du Crédit Agricole,
- 306 K€ auprès de la BNP,
- 558 K€ auprès de la BPGO.

Il reste la somme de 228 K€ non débloquée au 31 décembre 2019 sur l'enveloppe globale de 3 750 K€.

Elle a également débloqué 1 799 K€ sur l'enveloppe de 1 815 K€ de prêts matériels obtenu en 2017 comme suit :

- 605 K€ auprès du Crédit Agricole,
- 589 K€ auprès de la BNP,
- 605 K€ auprès de BPGO. -

Elle a aussi souscrit un nouveau crédit de campagne de 575 K€ pour financer l'achat d'un stock de froment. Cette ligne est totalement utilisée sur l'exercice 2019 a été totalement remboursée au 31/12/2019.

Sur l'enveloppe initiale de 900 K€ débloquée relative au préfinancement des subventions de la région Bretagne et du Feader, la société a remboursé en totalité le prêt de 500 k€ souscrit auprès du Crédit Agricole qui a été remplacé par un nouveau crédit au CRCA de 363 K€. L'enveloppe globale est donc au 31/12/2019 de 763 K€ répartis comme suit :

- 200 K€ prêtés par Banque Populaire sous la forme d'une ouverture de crédit (concours bancaire courant)
- 200 K€ prêtés par BNP Paribas sous la forme d'un billet à ordre renouvelable (dettes financières diverses).
- 363 K€ sous forme d'un prêt in fine auprès du CRCA (emprunt auprès des établissements de crédit)

Comptes courants d'associés

Le dirigeant du groupe Monsieur Jean Paulic va participer à hauteur de 499 994€ à l'augmentation de capital par compensation d'une partie de son compte courant d'associés en prévision de l'admission des actions aux négociations sur EURONEXT GROWTH.

Covenant financiers

Les emprunts bancaires n'ont pas fait l'objet de clauses de respect de ratios financiers.

NOTE 15. DETTES D'EXPLOITATION

| En Euros | 31-déc.-2019 | 31-déc.-2018 |
|---|------------------|------------------|
| Dettes fournisseurs & comptes rattachés | 1 007 150 | 837 916 |
| Dettes sociales | 386 726 | 396 980 |
| Dettes fiscales (TVA, ...) | 31 267 | 59 874 |
| Total | 1 425 143 | 1 294 770 |

NOTE 16. AUTRES DETTES

Les autres dettes concernent des dettes relatives aux fournisseurs d'immobilisations dans le cadre du programme d'extension du moulin sur le site de Saint-Gérand. Leurs échéances sont inférieures à un an.

| En Euros | 31-déc.-2019 | 31-déc.-2018 |
|--------------------------------|------------------|------------------|
| Fournisseurs d'immobilisations | 1 352 234 | 1 394 698 |
| Autres dettes | 361 | |
| Total | 1 352 595 | 1 394 698 |

NOTE 17. PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

| En Euros | 31-déc.-2019 | 31-déc.-2018 |
|-----------------------------|------------------|----------------|
| Produits constatés d'avance | 1 042 039 | 402 610 |
| Total | 1 042 039 | 402 610 |

| Echéancement | 31-déc.-2019 | 31-déc.-2018 |
|-------------------|------------------|----------------|
| Inférieur à un an | 1 042 039 | 402 610 |
| De un à cinq ans | | |
| Plus de cinq ans | | |
| Total | 1 042 039 | 402 610 |

Les produits constatés d'avance concernent les subventions d'investissement résultant d'aides accordées par les organismes publics pour la réalisation du programme d'extension du moulin sur le site de Saint-Gérand pour lesquelles le produit sera reconnu au rythme de l'amortissement desdits immobilisations.

Elles se ventilent de la façon suivante :

| Subventions | Montant de la subvention accordée | Cash restant à recevoir au 31.12.2019 | Subvention nette comptabilisée au 31.12.2019 | Exercice 2019 | | Exercice 2018 | |
|--------------------|-----------------------------------|---------------------------------------|--|----------------|--|---------------|--|
| | | | | Cash reçu | Produits comptabilisés en exploitation | Cash reçu | Produits comptabilisés en exploitation |
| Pontivy communauté | 100 000 | 0 | 100 000 | 67 577 | 4 000 | | 4 000 |
| France Agrimer | 21 973 | 0 | 19 780 | | 879 | 21 973 | 879 |
| Région Bretagne | 819 669 | 443 607 | 560 554 | 376 062 | 20 344 | | |
| Feader | 725 989 | 316 655 | 409 334 | 409 334 | 14 841 | | |
| Total | 1 667 631 | 760 262 | 1 089 668 | 852 973 | 40 064 | 21 973 | 4 879 |

Comme indiqué dans le point 3.4, seule la quote-part de subvention, dont les conditions suspensives sont levées, est comptabilisée. Ainsi, pour la subvention accordée par la région Bretagne de 820 K€, 68% de la subvention est reconnu en fonction du pourcentage d'avancement du programme d'extension de Moulin.

Les subventions encore à percevoir sur le projet d'extension du moulin s'élèvent à 760 K€ et correspondent aux subventions de la région Bretagne et de FEADER pour laquelle le groupe obtenu un préfinancement bancaire à hauteur de 900 K€ en 2018 intégralement encaissés sur ledit exercice et partiellement remboursé à hauteur de 500K€ au 31/12/2019 comme indiqué en note 14.

NOTE 18. CHIFFRES D'AFFAIRES

L'évolution du chiffre d'affaires est le suivant :

| En Euros | Exercice 2019 | | Exercice 2018 | |
|---------------------------|------------------|-------------|------------------|-------------|
| Ventes de marchandises | 419 833 | 5% | 362 873 | 4% |
| Ventes de produits finis | 8 156 388 | 95% | 7 720 270 | 94% |
| Prestations de services | 49 106 | 1% | 152 347 | 2% |
| Chiffre d'affaires | 8 625 327 | 100% | 8 235 490 | 100% |

Le poste ventes de produits finis intègre le chiffre d'affaires réalisé en vente de farines de froment, de blé noir et des co-produits (sons et cosses). Il reprend également les ventes de produits issus du procédé Oxygreen : la farine Qualista et les Nourrifibre®, pour un montant cumulé de 949 K€ sur l'exercice 2019 et de 970 K€ au titre de l'exercice 2018.

Le poste ventes de marchandises consiste en le négoce de produits additionnels à destination de nos clients boulangers (améliorants, graines et sacheries diverses).

Les prestations de services intègrent les analyses effectuées par notre laboratoire auprès d'acteurs de la région et la refacturation du transport à nos clients éloignés. En 2018, s'ajoute un revenu additionnel ponctuel lié à la prestation d'écrasement du blé d'un meunier confrère dont l'installation était sinistrée. Ce service a généré un revenu de 98 748 € en 2018. L'exploitation du confrère a pu reprendre en avril 2018.

La répartition géographique du chiffre d'affaires au cours des exercices présentés est la suivante :

| En Euros | Exercice 2019 | | Exercice 2018 | |
|---------------------------|------------------|-------------|------------------|-------------|
| Ventes - France | 7 986 695 | 93% | 7 627 377 | 93% |
| Ventes Export | 638 632 | 7% | 608 113 | 7% |
| <i>Europe</i> | <i>638 632</i> | <i>100%</i> | <i>608 113</i> | <i>100%</i> |
| <i>Reste du monde</i> | | | | |
| Chiffre d'affaires | 8 625 327 | 100% | 8 235 490 | 100% |

NOTE 19. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les autres produits d'exploitation se décomposent de la façon suivante :

| En €uros | Exercice 2019 | Exercice 2018 |
|---|----------------|----------------|
| Production stockée | (29 328) | (59 229) |
| Production immobilisée | 289 109 | 101 840 |
| Reprises sur amort. et prov. | 45 631 | 1 739 |
| Transfert de charges | 42 453 | 46 771 |
| Quote part subventions d'investissement reprise en résultat | 40 064 | 4 879 |
| Crédit Impôt Recherche | 134 853 | 36 663 |
| Autres produits | 331 | 166 |
| Autres produits d'exploitation | 523 113 | 132 829 |

La production immobilisée concerne des frais de développement activés relatifs à la conception d'un nouveau prototype de procédé de traitement à l'ozone.

NOTE 20. MARGE BRUTE

| En €uros | Exercice 2019 | Exercice 2018 |
|----------------------------|------------------|------------------|
| Chiffres d'affaires | 8 625 327 | 8 235 490 |
| Achats consommés | (5 269 701) | (4 793 165) |
| Marge Brute globale | 3 355 626 | 3 442 325 |
| <i>Taux de marge brute</i> | 39% | 42% |

NOTE 21. AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

Les autres achats et charges externes se décomposent de la façon suivante :

| En €uros | Exercice 2019 | Exercice 2018 |
|--|------------------|------------------|
| Achats non stockés, matériels, fournitures | 499 405 | 449 979 |
| Locations et charges locatives | 114 463 | 95 571 |
| Entretiens et réparations | 238 701 | 226 506 |
| Primes d'assurance | 78 519 | 72 261 |
| Etudes et recherches | 164 578 | 64 575 |
| Personnel extérieur | 17 939 | 18 679 |
| Honoraires | 217 193 | 107 914 |
| Publicité | 50 000 | 45 564 |
| Transport | 66 087 | 39 709 |
| Frais de déplacement, missions et réceptions | 59 215 | 87 968 |
| Autres (téléphone, services bancaires ...) | 80 737 | 46 498 |
| Autres achats et charges externes | 1 586 837 | 1 255 224 |

Les achats non stockés sont principalement constitués des frais d'électricité et de carburant.

Les frais d'études et recherches sont relatifs à des frais de laboratoires utilisés à des fins de contrôle et de recherche. Ils intègrent notamment des frais de collaboration avec UniLaSalle pour 96K€. En 2018, ces frais étaient très faibles en raison d'un contrat de travail dédié à la R&D.

Le poste « Honoraires » comprend notamment des commissions sur ventes de Nourrifibre® pour 64 K€ et des frais de courtage sur la vente de son.

NOTE 22. CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel se décomposent comme suit :

| En Euros | Exercice 2019 | Exercice 2018 |
|--------------------------------|------------------|------------------|
| Salaires et traitements | 1 217 107 | 1 063 741 |
| Charges sociales | 419 593 | 418 058 |
| CICE | | (50 255) |
| Charges de personnel | 1 636 700 | 1 431 544 |
| Taux moyen de charges sociales | 34% | 35% |

NOTE 23. EFFECTIFS

L'évolution des effectifs moyens est la suivante :

| En Euros | Exercice 2019 | Exercice 2018 |
|-----------------------------------|---------------|---------------|
| Cadres | 6 | 6 |
| Agents de maîtrise et techniciens | 7 | 7 |
| Employés / ouvriers | 22 | 21 |
| Effectifs | 35 | 34 |

NOTE 24. REMUNERATION DU DIRIGEANT

| En Euros | Exercice 2019 | Exercice 2018 |
|---|---------------|---------------|
| Rémunération allouée au président du conseil d'administration | 67 500 | 0 |
| Total | 67 500 | 0 |

La rémunération allouée à Monsieur Jean Paulic au titre de son mandat social concerne la période du 1^{er} juillet 2019 au 31 décembre 2019.

NOTE 25. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATION ET PROVISIONS

| En Euros | Exercice 2019 | Exercice 2018 |
|---|----------------------|----------------------|
| Dotations aux amortissements sur immobilisations | 459 141 | 385 787 |
| Dotations aux provisions sur actif circulant | 14 416 | 26 398 |
| Dotations aux amortissements des charges à répartir | 8 984 | |
| Dotations aux provisions pour risques et charges | 2 871 | 12 643 |
| Total | 485 412 | 424 828 |

Les dotations aux amortissements des charges à répartir concernent l'étalement des frais d'émissions d'emprunt.

Les dotations aux provisions pour risques et charges sont relatives aux provisions pour indemnités de départ en retraite.

Les dotations aux amortissements sont ventilées de la façon suivante :

| En Euros | Exercice 2019 | Exercice 2018 |
|-------------------------------|----------------------|----------------------|
| Immobilisations incorporelles | 35 716 | 1 095 |
| Immobilisations corporelles | 423 425 | 384 692 |
| Total | 459 141 | 385 787 |

NOTE 26. AUTRES CHARGES

Les autres charges se décomposent comme suit :

| En Euros | Exercice 2019 | Exercice 2018 |
|------------------------------------|----------------------|----------------------|
| Redevances | 5 652 | 75 888 |
| Pertes sur créances irrécouvrables | 32 018 | 16 792 |
| Autres charges | 380 | 757 |
| Total | 38 050 | 93 437 |

Les redevances concernent principalement l'utilisation du procédé Oxygreen[®] appartenant à Green Technologies. Il est rappelé qu'en août 2019, la Société a signé un accord visant l'acquisition de la société Green Technologie 'Se reporter à la note sur les « Evènements postérieurs à la clôture »).

Les pertes sur créances irrécouvrables sont relatives à des créances en grande partie déjà provisionnées les années précédentes.

NOTE 27. RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier se décompose comme suit :

| En Euros | Exercice 2019 | Exercice 2018 |
|---|------------------|-----------------|
| Autres produits financiers | 128 | 1 309 |
| Reprise provision dépréciation prêt | 10 000 | 0 |
| Produits financiers | 10 128 | 1 309 |
| Intérêts sur emprunts (retraitements de crédit-bail inclus) | 118 476 | 67 872 |
| Intérêts bancaires | 22 942 | 19 512 |
| Intérêts sur comptes courants d'associés | 9 779 | 10 343 |
| Autres charges financières | 147 | 100 |
| Dotations provision pour dépréciation titres de participations non consolidés | 1 453 | 0 |
| Charges financières | 152 797 | 97 827 |
| Total | (142 669) | (96 518) |

NOTE 28. RESULTAT EXCEPTIONNEL

| En Euros | Exercice 2019 | Exercice 2018 |
|---|-----------------|-----------------|
| Produits exceptionnels sur opérations de gestion | 5 586 | 596 |
| Produits de cession d'immobilisations | 10 780 | 750 |
| Reprises provisions | | |
| Produits exceptionnels | 16 366 | 1 346 |
| Charges exceptionnelles sur opérations de gestion | 32 170 | 29 210 |
| VNC immobilisations cédées | 13 864 | 547 |
| Dotations provisions | | |
| Charges exceptionnelles | 46 034 | 29 757 |
| Total | (29 668) | (28 411) |

NOTE 29. IMPÔTS SUR LES BENEFICES

La ventilation de la charge d'impôt est la suivante :

| En Euros | Exercice 2019 | Exercice 2018 |
|--|-----------------|-----------------|
| Charge/(produit) d'impôt exigible | (3 000) | (3 037) |
| Charge/(produit) d'impôt différé | (76 589) | (60 587) |
| Total charges/(produit) d'impôt sur les bénéfices | (79 589) | (63 624) |

Le produit d'impôt exigible constaté sur les exercices 2018 et 2019 est relatif au Crédit Impôt Mécénat (CIM).

La preuve d'impôt est la suivante :

| En Euros | Exercice 2019 | Exercice 2018 |
|--|------------------|-----------------|
| Résultat courant avant impôt | (106 524) | (58 042) |
| Résultat exceptionnel avant impôt | (29 668) | (28 411) |
| Résultat consolidé avant impôt | (136 192) | (86 453) |
| Impôt théorique à 28 % | (38 134) | (24 207) |
| Réduction d'impôt : CIR et CIM | (3 000) | (3 037) |
| Charge d'impôt théorique dans les comptes consolidés | (41 134) | (27 244) |
| Charge d'impôt comptabilisé dans les comptes consolidés | (79 589) | (63 624) |
| Différence | 38 455 | 36 380 |
| Justification de l'écart | | |
| Déduction CICE groupe | | (14 071) |
| Suramortissement Macron | (31 513) | (14 010) |
| CIR | (37 759) | (10 266) |
| IDA non reconnus | 29 118 | |
| Autres différences permanentes | 1 699 | 1 967 |
| | (38 455) | (36 380) |

La société a constaté un actif d'impôt différé net de 137 K€ comprenant notamment la totalité des déficits fiscaux des sociétés PAULIC MEUNERIE et MOULIN DU PAVILLON sur la base d'hypothèses de recouvrabilité à 3 années. Le déficit fiscal lié à Green Technologie n'a pas été activé.

NOTE 30. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

| En Euros | Exercice 2019 | Exercice 2018 |
|--|---------------|---------------|
| Honoraires HT facturés au titre du contrôle légal des comptes | 37 800 | 3 664 |
| Honoraires HT facturés au titre des autres diligences et prestations directement liées | | |
| Total | 37 800 | 3 664 |

NOTE 31. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements donnés

Les engagements donnés sont les suivants :

| En Euros | Au 31 décembre 2019 | Au 31 décembre 2018 |
|---------------------------------|---------------------|---------------------|
| Nantissements | 1 865 000 | 101 000 |
| Hypothèques | 3 578 500 | 3 150 000 |
| Effets escomptés non échus | | |
| Fournisseurs | 389 000 | 3 202 000 |
| Total engagements donnés | 5 832 500 | 6 453 000 |

Les hypothèques sur l'immobilier et le foncier du site de Saint-Gérard données en garantie des emprunts bancaires concernent les emprunts suivants :

- Emprunt CRCA hypothèque PARI PASSU : 1 007 K€
- Emprunt BPA hypothèque PARI PASSU : 1 001 K€
- Emprunt BNP hypothèque PARI PASSU : 998 K€
- Emprunt CRCA hypothèque PARI PASSU : 200 K€
- Emprunt BPGO hypothèque PARI PASSU : 200 K€ dont 28 K€ non débloqué
- Emprunt BNP hypothèque PARI PASSU : 200 K€

La société a donné en garantie les nantissements de fonds de commerce concernant les emprunts suivants :

- Emprunt BNP de 2014 pour 120 K€ : CRD de 22 K€ au 31/12/2019 et 40 K€ au 31/12/2018
- Emprunt BNP de 2015 pour 120 K€ : CRD de 44 K€ au 31/12/2019 et 61 K€ au 31/12/2018

et les nantissements de matériels sur les emprunts suivants :

- Emprunt CA de 2019 pour 605 K€ : CRD de 605 K€ au 31/12/2019
- Emprunt BPA de 2019 pour 605 K€ : CRD de 605 K€ au 31/12/2019
- Emprunt BNP de 2019 pour 589 K€ : CRD de 589 K€ au 31/12/2019

Au titre de son plan d'investissement, la société a engagé des marchés avec ses fournisseurs dont les montant encore à facturer s'élèvent à 389 K€ au 31/12/2019.

Engagements reçus

| En Euros | Au 31 décembre 2019 | Au 31 décembre 2018 |
|--------------------------------|---------------------|---------------------|
| Subventions à recevoir | 760 262 | 1 613 235 |
| Total engagements reçus | 760 262 | 1 613 235 |

Les subventions encore à percevoir sur le projet d'extension du moulin s'élèvent à 760 K€.

PAULIC MEUNERIE SA

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

CABINET PICAUVET LE DAIN

MAZARS SA

CABINET PICAVET LE DAIN

SIEGE SOCIAL : 15 RUE ERIC TABARLY - 29391 QUIMPERLE CEDEX

CAPITAL DE 640 000 EUROS - RCS Quimper B 339 567 794

MAZARS SA

SIEGE SOCIAL : PARC D'ACTIVITE DE LAROISEAU - 12, RUE ANITA CONTI - BP 10025 - 56001 VANNES

TEL : +33 (0) 2 97 40 70 05 - FAX : + 33 (0) 2 9740 46 07

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE - SOCIETE INSCRITE SUR LA LISTE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, RATTACHEE A LA CRCC DE VERSAILLES

CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE 784 824 153 SIEGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92400 COURBEVOIE

PAULIC MEUNERIE SA

Société anonyme au capital de 1.368.887 €

Siège social : Lieudit le Gouret 56920 SAINT-GERAND

R.C.S : 311 263 685 R.C.S Lorient

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

CABINET PICAUVET LE DAIN

MAZARS SA

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'assemblée générale de la société PAULIC MEUNERIE SA,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société PAULIC MEUNERIE SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 30 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de

notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Evènements significatifs postérieurs à la clôture » qui précise notamment l'introduction de la société PAULIC MEUNERIE SA sur le marché non réglementé d'Euronext Growth en février 2020.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- ✓ Les notes « *Frais de recherche appliquée et de développement* », « *Fonds commercial* » de l'annexe aux comptes sociaux précisent les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation et l'évaluation des coûts de développement et des immobilisations incorporelles.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié la correcte application de la réglementation comptable, le caractère approprié des méthodes comptables décrites dans l'annexe et la présentation qui en est faite. Nos travaux ont également consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à vérifier l'application qui en est faite. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelé à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une

**PAULIC
MEUNERIE SA**
Comptes Annuels
Exercice clos le 31
décembre 2019

incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Quimperlé et à VANNES, le 30 avril 2020

Les Commissaires aux comptes

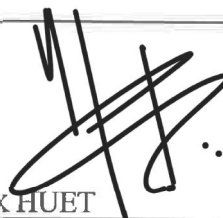
**CABINET PICA VET LE
DAIN**

PATRICK PICA VET

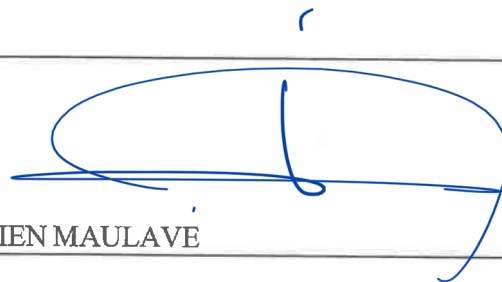


MAZARS SA

YVONNICK HUET



JULIEN MAULAVE



BILAN ACTIF

| ACTIF | | Exercice N 31/12/2019 12 | | | Exercice N-1 31/12/2018 12 |
|--|---|-----------------------------|---|------------------|-------------------------------|
| | | Brut | Amortissements et dépréciations (à déduire) | Net | Net |
| | Capital souscrit non appelé (I) | | | | |
| ACTIF IMMOBILISÉ | Immobilisations incorporelles | | | | |
| | Frais d'établissement | | | | |
| | Frais de développement | 101 840 | 20 424 | 81 416 | 101 784 |
| | Concessions, brevets et droits similaires | 16 726 | 15 523 | 1 203 | 2 025 |
| | Fonds commercial (1) | 1 122 370 | | 1 122 370 | 1 122 370 |
| | Autres immobilisations incorporelles | 633 264 | | 633 264 | 310 748 |
| | Avances et acomptes | | | | |
| | Immobilisations corporelles | | | | |
| | Terrains | 168 442 | 109 565 | 58 877 | 60 810 |
| | Constructions | 2 354 629 | 1 039 292 | 1 315 336 | 584 095 |
| | Installations techniques, matériel et outillage | 3 697 098 | 2 132 543 | 1 564 555 | 1 001 262 |
| | Autres immobilisations corporelles | 879 550 | 801 049 | 78 501 | 63 006 |
| | Immobilisations en cours | 5 550 495 | | 5 550 495 | 3 958 872 |
| | Avances et acomptes | | | | |
| | Immobilisations financières (2) | | | | |
| | Participations mises en équivalence | | | | |
| Autres participations | 525 365 | 78 987 | 446 378 | 15 286 | |
| Créances rattachées à des participations | | | | | |
| Autres titres immobilisés | 236 | | 236 | 236 | |
| Prêts | 20 128 | 1 543 | 18 586 | 40 128 | |
| Autres immobilisations financières | 40 229 | | 40 229 | 40 229 | |
| Total II | 15 110 370 | 4 198 926 | 10 911 444 | 7 300 850 | |
| ACTIF CIRCULANT | Stocks et en cours | | | | |
| | Matières premières, approvisionnements | 171 237 | | 171 237 | 179 795 |
| | En-cours de production de biens | | | | |
| | En-cours de production de services | | | | |
| | Produits intermédiaires et finis | 175 953 | | 175 953 | 175 790 |
| | Marchandises | 4 000 | | 4 000 | 4 000 |
| | Avances et acomptes versés sur commandes | | | | |
| | Créances (3) | | | | |
| | Clients et comptes rattachés | 658 751 | 44 132 | 614 619 | 687 653 |
| | Autres créances | 738 892 | | 738 892 | 878 008 |
| Capital souscrit - appelé, non versé | | | | | |
| Valeurs mobilières de placement | | | | | |
| Disponibilités | 442 | | 442 | 67 | |
| Charges constatées d'avance (3) | 253 485 | | 253 485 | 13 894 | |
| Total III | 2 002 761 | 44 132 | 1 958 629 | 1 939 207 | |
| Comptes de Régularisation | Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) | 39 057 | | 39 057 | |
| | Primes de remboursement des obligations (V) | | | | |
| | Ecart de conversion actif (VI) | | | | |
| TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI) | 17 152 188 | 4 243 058 | 12 909 130 | 9 240 057 | |

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

60 357

BILAN PASSIF

| PASSIF | | Exercice N 31/12/2019 12 | Exercice N-1 31/12/2018 12 |
|---|--|------------------------------------|--------------------------------------|
| CAPITAUX PROPRES | Capital (Dont versé : 969 400) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation | 969 400 | 969 400 |
| | Réserves | | |
| | Réserve légale | 11 000 | 11 000 |
| | Réserves statutaires ou contractuelles | | |
| | Réserves réglementées | | |
| | Autres réserves | 110 394 | 204 424 |
| | Report à nouveau | | |
| | Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte) | -71 383 | -94 030 |
| Subventions d'investissement Provisions réglementées | 1 042 040 299 | 402 610 | |
| Total I | 2 061 749 | 1 493 404 | |
| AUTRES FONDS PROPRES | Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées | | |
| | Total II | | |
| PROVISIONS | Provisions pour risques Provisions pour charges | | |
| | Total III | | |
| DETTES (I) | Dettes financières | | |
| | Emprunts obligataires convertibles | | |
| | Autres emprunts obligataires | | |
| | Emprunts auprès d'établissements de crédit | 6 516 484 | 3 631 019 |
| | Concours bancaires courants | 771 280 | 756 828 |
| | Emprunts et dettes financières diverses | 1 213 388 | 966 115 |
| | Avances et acomptes reçus sur commandes en cours | | |
| | Dettes d'exploitation | | |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 737 029 | 668 285 | |
| Dettes fiscales et sociales | 256 146 | 324 102 | |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés | 1 352 234 | 1 394 698 | |
| Autres dettes | 821 | 5 606 | |
| Comptes de Régularisation | Produits constatés d'avance (1) | | |
| | Total IV | 10 847 381 | 7 746 653 |
| | Ecarts de conversion passif (V) | | |
| | TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V) | 12 909 130 | 9 240 057 |

(1) Dont à moins d'un an

5 236 307

4 757 440

COMPTE DE RESULTAT

| | Exercice N 31/12/2019 12 | | | Exercice N-1 31/12/2018 12 | | Ecart N / N-1 * | |
|---|--------------------------|----------------|------------------|-------------------------------|--|-----------------|-------------|
| | France | Exportation | Total | | | Euros | % |
| Produits d'exploitation (1) | | | | | | | |
| Ventes de marchandises | 161 334 | 401 | 161 735 | 128 225 | | 33 510 | 26.13 |
| Production vendue de biens | 5 657 600 | 626 404 | 6 284 004 | 6 171 726 | | 112 278 | 1.82 |
| Production vendue de services | 245 256 | | 245 256 | 342 359 | | -97 103 | -28.36 |
| Chiffre d'affaires NET | 6 064 190 | 626 805 | 6 690 995 | 6 642 310 | | 48 685 | 0.73 |
| Production stockée | | | 163 | -575 | | 738 | 128.41 |
| Production immobilisée | | | 289 109 | 101 840 | | 187 269 | 183.89 |
| Subventions d'exploitation | | | 187 | 8 120 | | -7 933 | -97.70 |
| Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges | | | 105 138 | 34 042 | | 71 097 | 208.85 |
| Autres produits | | | 51 | 84 | | -33 | -39.20 |
| Total des Produits d'exploitation (I) | | | 7 085 644 | 6 785 820 | | 299 823 | 4.42 |
| Charges d'exploitation (2) | | | | | | | |
| Achats de marchandises | | | 119 826 | 84 412 | | 35 414 | 41.95 |
| Variation de stock (marchandises) | | | | | | | |
| Achats de matières premières et autres approvisionnements | | | 3 861 296 | 3 723 008 | | 138 288 | 3.71 |
| Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements) | | | 8 557 | 24 438 | | -15 881 | -64.98 |
| Autres achats et charges externes * | | | 1 380 054 | 1 177 288 | | 202 765 | 17.22 |
| Impôts, taxes et versements assimilés | | | 84 882 | 323 401 | | -238 520 | -73.75 |
| Salaires et traitements | | | 913 703 | 827 206 | | 86 497 | 10.46 |
| Charges sociales | | | 330 612 | 294 545 | | 36 067 | 12.24 |
| Dotations aux amortissements et dépréciations | | | | | | | |
| Sur immobilisations : dotations aux amortissements | | | 298 223 | 242 338 | | 55 885 | 23.06 |
| Sur immobilisations : dotations aux dépréciations | | | | | | | |
| Sur actif circulant : dotations aux dépréciations | | | 11 800 | 24 446 | | -12 646 | -51.73 |
| Dotations aux provisions | | | | | | | |
| Autres charges | | | 101 143 | 90 525 | | 10 618 | 11.73 |
| Total des Charges d'exploitation (II) | | | 7 110 095 | 6 811 607 | | 298 487 | 4.38 |
| 1 - Résultat d'exploitation (I-II) | | | -24 451 | -25 787 | | 1 336 | 5.18 |
| Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun | | | | | | | |
| Bénéfice attribué ou perte transférée (III) | | | | | | | |
| Perte supportée ou bénéfice transféré (IV) | | | | | | | |

* Proratation de l'écart en fonction du nombre de mois

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

| | Exercice N | | Exercice N-1 | | Ecart N / N-1 * | |
|--|------------|-----------|--------------|-----------|-----------------|---------|
| | 31/12/2019 | 12 | 31/12/2018 | 12 | Euros | % |
| Produits financiers | | | | | | |
| Produits financiers de participations (3) | | 48 | | | 48 | |
| Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3) | | | | | | |
| Autres intérêts et produits assimilés (3) | | 79 | | 1 309 | -1 229 | -93.93 |
| Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges | | | | | | |
| Différences positives de change | | | | | | |
| Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement | | | | | | |
| Total V | | 128 | | 1 309 | -1 181 | -90.23 |
| Charges financières | | | | | | |
| Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions | | 80 530 | | | 80 530 | |
| Intérêts et charges assimilées (4) | | 144 062 | | 89 920 | 54 142 | 60.21 |
| Différences négatives de change | | | | | | |
| Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement | | | | | | |
| Total VI | | 224 592 | | 89 920 | 134 672 | 149.77 |
| 2. Résultat financier (V-VI) | | -224 464 | | -88 611 | -135 853 | -153.31 |
| 3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI) | | -248 915 | | -114 398 | -134 517 | -117.59 |
| Produits exceptionnels | | | | | | |
| Produits exceptionnels sur opérations de gestion | | 5 271 | | 596 | 4 675 | 784.33 |
| Produits exceptionnels sur opérations en capital | | 50 844 | | 5 629 | 45 215 | 803.26 |
| Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges | | | | | | |
| Total VII | | 56 115 | | 6 225 | 49 890 | 801.45 |
| Charges exceptionnelles | | | | | | |
| Charges exceptionnelles sur opérations de gestion | | 802 | | 22 510 | -21 708 | -96.44 |
| Charges exceptionnelles sur opérations en capital | | 3 864 | | 3 047 | 817 | 26.80 |
| Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions | | 299 | | | 299 | |
| Total VIII | | 4 965 | | 25 557 | -20 592 | -80.57 |
| 4. Résultat exceptionnel (VII-VIII) | | 51 150 | | -19 332 | 70 482 | 364.59 |
| Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX) | | | | | | |
| Impôts sur les bénéfices (X) | | -126 382 | | -39 700 | -86 682 | -218.34 |
| Total des produits (I+III+V+VII) | | 7 141 886 | | 6 793 354 | 348 532 | 5.13 |
| Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X) | | 7 213 270 | | 6 887 384 | 325 886 | 4.73 |
| 5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges) | | -71 383 | | -94 030 | 22 647 | 24.08 |

* Proratation de l'écart en fonction du nombre de mois

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir le compte rendu de mission

70 577 143 569

9 778

OUEST CONSEILS LORIENT

ANNEXE DU 01/01/2019 AU 31/12/2019

OUEST CONSEILS LORIENT
RUE DU SOUS MARIN VENUS

56100 LORIENT
02.97.87.78.00

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 12 909 130.14 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 6 690 995.08 Euros et dégagant un déficit de -71 383.44 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Le programme d'extension du Moulin est en cours au 31 décembre 2019. Le total des constructions, équipements et outillages en cours figurant à l'actif du bilan sur cet investissement s'élève à la somme de 5 550 495 €

Pour cet investissement, la société a obtenu un accord de la Région et du FEADER pour des subventions d'un montant total de 1 544 658 € versées par tranches successives.

Seule la quote part de subvention dont les conditions suspensives de versement ont été levées ont été comptabilisées en subvention d'investissement au passif, soit un montant de 969 887 €

Acquisition en octobre 2019 de la SAS Green Technologies, portant à son actif 6 brevets internationaux concernant le projet d'ozonation et certaines applications produit. Le montant de la transaction est de 500 K€ dont 200 K€ réglés en 2019, 200 K€ réglés en janvier 2020 et 50 K€ à régler au plus tard les 31 décembre 2020 et 31 décembre 2021. Les frais d'acquisition s'élèvent à 10 079€

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Introduction en bourse sur EURONEXT GROWTH

Par assemblée générale mixte du 15 janvier 2020, les actionnaires ont modifié les statuts de la société, procédé à une augmentation du capital, approuvé le projet d'offre au public dans le cadre d'une introduction sur EURONEXT GROWTH et décidé des délégations de pouvoirs nécessaires à la mise en oeuvre de l'opération.

Le Prospectus a été approuvé par l'Autorité des Marchés financiers le 28 janvier 2020 sous le numéro 20-021, composé d'un document d'enregistrement approuvé le 15 janvier 2020 sous le numéro I.20-002 et de la note d'opération.

Le prix de l'offre, fixé à 6.32€ par action a généré une demande de 1 188 142 titres dont 1 083 446 avant exercice de l'option de surallocation et 104 696 au titre de l'option de surallocation.

A l'issue de l'introduction en bourse, le capital de la société PAULIC Meunerie est

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

composé de 4 148 142 actions pour un capital de 1 369 K€ et une prime d'émission de 7 117 K€ avant imputation des frais d'augmentation de capital.

Le début des négociations sur le marché Euronext Growth a eu lieu le 18 février 2020.

La note d'opération 20-021 détaille les objectifs de l'opération à savoir que l'introduction en bourse s'inscrit dans le cadre d'un projet de développement stratégique à 4 ans en permettant à Paulic Meunerie de se doter de moyens financiers devant contribuer en partie au financement d'un plan d'investissements de l'ordre de 13 M€, l'autofinancement du Groupe sur cette période devant assurer le solde sur financement.

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

Dans un contexte de pandémie de virus COVID-19, le Groupe entend maintenir autant que possible, ouvertes, dans le respect des mesures "barrières" préconisées, et sauf dispositions ultérieures contraires, ses activités de production et de livraison de farine.

Dans ce contexte, PAULIC Meunerie continue ainsi à honorer toutes les commandes de ses clients professionnels pour répondre à la forte demande en produits alimentaires de base, tout en portant la plus grande attention à la sécurité de ses collaborateurs.

Sur les farines de sarrasin, l'activité est fortement impactée avec la fermeture des crêperies et restaurants. Pour rappel, ces activités restauration, marquées par une saisonnalité au bénéfice des mois d'été, représentaient 7% du chiffre d'affaires du Groupe en 2018.

Sur les autres circuits de distribution intégrant en particulier les boulangeries artisanales et industrielles, biscuiteries, GMS ou encore l'alimentation du bétail, la situation est en revanche plus favorable. Ainsi, sur ces marchés qui concentraient plus de 90% des ventes en valeur en 2018, l'activité est aujourd'hui en croissance et la production est assurée dans des conditions normales malgré une visibilité limitée.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

La situation de la société au cours de l'exercice 2019 est légèrement déficitaire. Elle est marquée par une activité commerciale prudente dans un contexte de travaux et par le plan de recrutement initié précédemment pour réunir les compétences nécessaires à l'exploitation et à la commercialisation des nouvelles capacités du groupe.

Dans un contexte de pénurie sur le marché du travail, certains recrutements ont été réalisés en avance de charge et selon les opportunités.

Néanmoins, compte tenu :

- o De la trésorerie nette au 31/12/2019,
- o Du succès de l'introduction en bourse réalisée en février 2020,
- o Et du niveau d'activité attendu en croissance dès le 1er trimestre 2020 et sur les prochains mois,

Le Groupe a procédé à une revue de son risque de liquidité et estime pouvoir couvrir ses besoins de trésorerie à court terme.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des immobilisations

| | Valeur brute début d'exercice | Augmentations | |
|--|-------------------------------------|---------------|--------------|
| | | Réévaluations | Acquisitions |
| Frais d'établissements et de développement | TOTAL | 101 840 | |
| Autres postes d'immobilisations incorporelles | TOTAL | 1 449 843 | 322 516 |
| Terrains | | 168 442 | |
| Constructions sur sol propre | | 1 331 746 | 770 106 |
| Constructions sur sol d'autrui | | 188 576 | |
| Installations générales agencements aménagements des constructions | | 64 201 | |
| Installations techniques, Matériel et outillage industriel | | 2 939 156 | 764 722 |
| Installations générales agencements aménagements divers | | 482 742 | 28 307 |
| Matériel de transport | | 263 448 | 23 458 |
| Matériel de bureau et informatique, Mobilier | | 90 956 | 2 399 |
| Immobilisations corporelles en cours | | 3 958 872 | 2 627 026 |
| | TOTAL | 9 488 138 | 4 216 019 |
| Autres participations | | 15 286 | 510 079 |
| Autres titres immobilisés | | 236 | |
| Prêts, autres immobilisations financières | | 80 357 | |
| | TOTAL | 95 880 | 510 079 |
| | TOTAL GENERAL | 11 135 701 | 5 048 614 |

| | | Diminutions | | Valeur brute en fin d'exercice | Réévaluation Valeur d'origine fin exercice |
|--|---------------|---------------|----------|--------------------------------------|--|
| | | Poste à Poste | Cessions | | |
| Frais établissement et de développement | TOTAL | | | 101 840 | 101 840 |
| Autres immobilisations incorporelles | TOTAL | | 0 | 1 772 359 | 1 772 359 |
| Terrains | | | | 168 442 | 168 442 |
| Constructions sur sol propre | | | 0 | 2 101 852 | 2 101 852 |
| Constructions sur sol d'autrui | | | | 188 576 | 188 576 |
| Installations générales agencements aménagements constr. | | | | 64 201 | 64 201 |
| Installations techniques, Matériel et outillage industriel | | | 6 780 | 3 697 098 | 3 697 098 |
| Installations générales agencements aménagements divers | | | | 511 050 | 511 050 |
| Matériel de transport | | | 11 761 | 275 145 | 275 145 |
| Matériel de bureau et informatique, Mobilier | | | | 93 355 | 93 355 |
| Immobilisations corporelles en cours | | 1 035 403 | -0 | 5 550 495 | 5 550 495 |
| | TOTAL | 1 035 403 | 18 541 | 12 650 213 | 12 650 213 |
| Autres participations | | | | 525 365 | 525 365 |
| Autres titres immobilisés | | | | 236 | 236 |
| Prêts, autres immobilisations financières | | | 20 000 | 60 357 | 60 357 |
| | TOTAL | | 20 000 | 585 958 | 585 958 |
| | TOTAL GENERAL | 1 035 403 | 38 542 | 15 110 370 | 15 110 370 |

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des amortissements

| Situations et mouvements de l'exercice | Montant début d'exercice | Dotations de l'exercice | Diminutions Reprises | Montant fin d'exercice |
|--|--------------------------|-------------------------|----------------------|------------------------|
| Frais établissement recherche développement TOTAL | 56 | 20 368 | | 20 424 |
| Autres immobilisations incorporelles TOTAL | 14 701 | 822 | | 15 523 |
| Terrains | 107 632 | 1 933 | | 109 565 |
| Constructions sur sol propre | 790 526 | 31 319 | | 821 845 |
| Constructions sur sol d'autrui | 145 701 | 7 545 | | 153 246 |
| Installations générales agencements aménagements constr. | 64 201 | | | 64 201 |
| Installations techniques, Matériel et outillage industriel | 1 937 893 | 197 566 | 2 916 | 2 132 543 |
| Installations générales agencements aménagements divers | 458 589 | 9 472 | 0 | 468 061 |
| Matériel de transport | 243 969 | 18 085 | 11 761 | 250 293 |
| Matériel de bureau et informatique, Mobilier | 71 582 | 11 113 | | 82 695 |
| TOTAL | 3 820 094 | 277 033 | 14 678 | 4 082 450 |
| TOTAL GENERAL | 3 834 851 | 298 223 | 14 678 | 4 118 396 |

| Ventilation des dotations de l'exercice | Amortissements linéaires | Amortissements dégressifs | Amortissements exceptionnels | Amortissements dérogatoires | |
|---|--------------------------|---------------------------|------------------------------|-----------------------------|----------|
| | | | | Dotations | Reprises |
| Frais étab.rech.développ. TOTAL | 20 368 | | | | |
| Autres immob.incorporelles TOTAL | 822 | | | | |
| Terrains | 1 933 | | | | |
| Constructions sur sol propre | 31 319 | | | | |
| Constructions sur sol d'autrui | 7 545 | | | | |
| Instal.techniques matériel outillage indus. | 197 566 | | | | |
| Instal.générales agenc.aménag.divers | 9 472 | | | | |
| Matériel de transport | 18 085 | | | | |
| Matériel de bureau informatique mobilier | 11 113 | | | | |
| TOTAL | 277 033 | | | | |
| TOTAL GENERAL | 298 223 | | | | |

| Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices | Montant net début exercice | Augmentations | Dotations aux amortissements | Montant net fin exercice |
|--|----------------------------|---------------|------------------------------|--------------------------|
| Charges à répartir sur plusieurs exercices | | 39 057 | | 39 057 |

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des provisions

| Provisions réglementées | Montant début d'exercice | Augmentations Dotations | Diminutions Montants utilisés | Diminutions Montants non utilisés | Montant fin d'exercice |
|-----------------------------|--------------------------|-------------------------|-------------------------------|-----------------------------------|------------------------|
| Amortissements dérogatoires | | 299 | | | 299 |
| TOTAL | | 299 | | | 299 |

| Provisions pour dépréciation | Montant début d'exercice | Augmentations Dotations | Diminutions Montants utilisés | Diminutions Montants non utilisés | Montant fin d'exercice |
|--|--------------------------|-------------------------|-------------------------------|-----------------------------------|------------------------|
| Sur titres de participation | | 78 987 | | | 78 987 |
| Sur autres immobilisations financières | | 1 543 | | | 1 543 |
| Sur comptes clients | 62 229 | 11 800 | 29 897 | | 44 132 |
| TOTAL | 62 229 | 92 330 | 29 897 | | 124 662 |
| TOTAL GENERAL | 62 229 | 92 629 | 29 897 | | 124 961 |
| Dont dotations et reprises | | | | | |
| d'exploitation | | 11 800 | 29 897 | | |
| financières | | 80 530 | | | |
| exceptionnelles | | 299 | | | |

Une provision pour dépréciation de la participation GREEN TECHNOLOGIE a été comptabilisée pour la somme de 78 987 €

Etat des échéances des créances et des dettes

| Etat des créances | Montant brut | A 1 an au plus | A plus d'1 an |
|--|--------------|----------------|---------------|
| Prêts | 20 128 | 20 128 | |
| Autres immobilisations financières | 40 229 | 40 229 | |
| Clients douteux ou litigieux | 101 733 | 101 733 | |
| Autres créances clients | 557 019 | 557 019 | |
| Sécurité sociale et autres organismes sociaux | 1 643 | 1 643 | |
| Impôts sur les bénéfices | 136 597 | 136 597 | |
| Taxe sur la valeur ajoutée | 378 067 | 378 067 | |
| Divers état et autres collectivités publiques | 222 266 | 222 266 | |
| Débiteurs divers | 319 | 319 | |
| Charges constatées d'avance | 253 485 | 253 485 | |
| TOTAL | 1 711 486 | 1 711 486 | |
| Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice | 20 000 | | |

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

| Etat des dettes | Montant brut | A 1 an au plus | De 1 à 5 ans | A plus de 5 ans |
|--|-------------------|------------------|------------------|------------------|
| Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine | 771 280 | 771 280 | | |
| Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine | 6 516 484 | 905 410 | 2 117 931 | 3 493 143 |
| Emprunts et dettes financières divers | 263 671 | 263 671 | | |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 737 029 | 737 029 | | |
| Personnel et comptes rattachés | 140 553 | 140 553 | | |
| Sécurité sociale et autres organismes sociaux | 94 955 | 94 955 | | |
| Taxe sur la valeur ajoutée | 8 195 | 8 195 | | |
| Autres impôts taxes et assimilés | 12 442 | 12 442 | | |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés | 1 352 234 | 1 352 234 | | |
| Groupe et associés | 949 717 | 516 089 | | 433 628 |
| Autres dettes | 821 | 821 | | |
| TOTAL | 10 847 381 | 4 802 679 | 2 117 931 | 3 926 771 |
| Emprunts souscrits en cours d'exercice | 4 487 123 | | | |
| Emprunts remboursés en cours d'exercice | 1 601 658 | | | |
| Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys. | 949 716 | | | |

Détail des créances avec les entreprises liées:

Clients: 59 013 €

Détail des dettes avec les entreprises liées:

Fournisseurs: 6 101 €

TVA : 7 916 €

Comptes courants d'associés :

Le dirigeant du groupe Monsieur Jean PAULIC va participer à hauteur de 499 994 € à l'augmentation de capital par compensation d'une partie de son compte courant d'associés en prévision de l'admission des actions aux négociations sur EURONEXT GROWTH.

Composition du capital social

| Différentes catégories de titres | Valeurs nominales en euros | Nombre de titres | | | |
|----------------------------------|----------------------------|------------------|-------|------------|---------|
| | | Au début | Créés | Remboursés | En fin |
| actions | 1.3100 | 740 000 | | | 740 000 |

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Frais de recherche appliquée et de développement

| | Recherche fondamentale | Recherche appliquée | Dévelop- pement | Total |
|---|---------------------------|------------------------|--------------------|---------|
| Dépenses de recherche et de développement sans contrepartie spécifique : | | | | |
| - n'entrant pas dans le cadre de commande client | | 390 949 | | 390 949 |
| Total 1 | | 390 949 | | 390 949 |
| Total général | | | | 390 949 |
| Dont inscrit au compte 203 du bilan | | | | 101 840 |

Le Groupe applique la méthode préférentielle d'immobilisation de ses coûts de développement. Les frais de recherche sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les frais de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si les six critères suivants sont cumulativement remplis :

- Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
- Intention de la société d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
- Capacité de celle-ci à utiliser ou à vendre cet actif incorporel,
- Démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif. L'entité doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité,
- Disponibilité de ressources techniques, financières et autres appropriées afin d'achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle, et
- Capacité d'évaluation de façon fiable des dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Compte tenu de leur nature, ces frais sont inscrits dans les comptes sociaux sur la ligne " immobilisations incorporelles ". Les dépenses ne vérifiant pas ces critères demeurent comptabilisées en charges de l'exercice où elles ont été encourues.

Les frais de recherche et développement correspondent au développement d'un nouveau prototype de procédé de traitement à l'ozone.

Ils sont amortis linéairement, à compter de la date de mise à disposition du prototype, ce qui correspond à la durée d'utilisation minimale estimée.

Conformément au règlement ANC n°2015-06, la valeur comptable des frais de développement est testée dès lors qu'il existe un indice interne ou externe de perte de valeur.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est réalisé en comparant la valeur nette comptable de l'actif, à sa valeur recouvrable qui correspond à la plus élevée des deux valeurs suivantes : la juste valeur diminuée du coût de sortie ou la valeur d'utilité. Si la valeur comptable de l'actif excède sa valeur recouvrable, une perte de valeur est comptabilisée

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Par ailleurs un crédit d'impôt recherche de 123 382 € a été comptabilisé au titre de cet exercice

Fonds commercial

Les fonds commerciaux ont été acquis par les sociétés du groupe au fur et à mesure de leur développement historique, soit à l'occasion de croissances externes, soit dans le cadre d'acquisition de portefeuille de clients de confrères.

Les droits de mouture consistent en un droit à écraser une certaine quantité de blé tendre pour produire de la farine à destination de la consommation humaine en France. Ces droits ne concernent donc pas l'alimentation animale, le blé noir, ni les exportations. Ces droits de mouture sont cessibles et louables.

Dans le cadre des nouvelles règles concernant les actifs incorporels (règlement ANC 2015-06), applicables pour la première fois aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016, le groupe a analysé la durée d'utilisation des fonds commerciaux.

Les fonds commerciaux et droits de mouture ayant une durée d'utilisation non limitée, ils ne font l'objet d'aucun amortissement.

Des tests de dépréciation sont réalisés tous les ans sur les fonds commerciaux non amortis (y compris en l'absence d'indice de perte de valeur). Ces tests consistent à comparer la valeur nette comptable figurant à l'actif à sa valeur actuelle.

Ces tests sont réalisés au niveau de l'actif ou du groupe d'actifs en fonction du mode de gestion et de suivi des activités par l'entité.

Les valeurs actuelles correspondent aux valeurs d'utilité calculées sur la base de l'actualisation des cash-flows futurs issus des business plans établis par la direction sur la base des critères suivants :

- Hypothèse opérationnelle : Croissance des activités du groupe dans la meunerie traditionnelle
- Périmètre : croissance organique exclusivement
- Durée du business plan : 5 ans
- Taux d'actualisation des cash flows futurs : 7,44%.

Les valeurs actuelles des droits de mouture sont également appréciées au vu de l'évolution de leur cours à la date de clôture de l'exercice.

Les dépréciations constatées ne peuvent faire l'objet de reprises ultérieures.

A la clôture de l'exercice, la valeur actuelle est supérieure à la valeur nette comptable, ce qui justifie l'absence de dépréciation.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise à savoir :

| | Valeurs | Taux d'amortissement |
|----------------------------|---------|----------------------|
| brevet farine | 8 518 | 33.00 |
| depot de marque tradinoire | 215 | |

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

| Catégorie | Mode | Durée |
|-----------------------------|----------|-------------|
| Constructions | Linéaire | 15 à 30 ans |
| Agencements et aménagements | Linéaire | 10 à 20 ans |
| Installations techniques | Linéaire | 5 à 10 ans |
| Matériels et outillages | Linéaire | 3 à 15 ans |
| Matériel de transport | Linéaire | 1 à 5 ans |
| Matériel de bureau | Linéaire | 3 à 10ans |
| Mobilier | Linéaire | 3 à 10 ans |

Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, les frais engagés pour leur acquisition sont inscrits à l'actif et amortis de manière dérogatoire sur 5 ans.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Evaluation des matières et marchandises

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Le cycle de production de la société ainsi que le délai de rotation des stocks entraîne une absence de risque significatif de dépréciation de ces derniers.

Evaluation des produits et en cours

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

Variation détaillée des stocks et des en-cours

| | A la fin de l'exercice | Au début de l'exercice | Variation des stocks | |
|--|------------------------|------------------------|----------------------|------------|
| | | | Augmentation | Diminution |
| Marchandises | | | | |
| - Marchandises revendues en l'état | 4 000 | 4 000 | | |
| Approvisionnements | | | | |
| - Matières premières | 98 014 | 125 240 | | 27 226 |
| - Autres approvisionnements | 73 224 | 54 555 | 18 669 | |
| Total I | 175 237 | 183 795 | 18 669 | 27 226 |
| Production | | | | |
| - Produits finis | 175 953 | 175 790 | 163 | |
| Total II | 175 953 | 175 790 | 163 | |
| Production en cours | | | | |
| Production stockée (ou déstockage de production) (II + III) | | | 163 | |

Dépréciation des stocks

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients font l'objet de provision à la date de clôture selon la méthode

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

suivante:

Ancienneté des créances supérieures à 12 mois: 25% de dotation

Ancienneté des créances supérieures à 24 mois: 50% de dotation

Ancienneté des créances supérieures à 36 mois: 100% de dotation

Excepté situation particulière justifiant un traitement différent.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Dépréciation des valeurs mobilières

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.

- Pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en devises

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en Euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Produits à recevoir

| Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan | Montant |
|--|---------|
| Créances clients et comptes rattachés | 47 494 |
| Autres créances | 223 909 |
| Total | 271 403 |

Les autres créances incluent 197 559€ de subventions à recevoir de la Région, et 24 707€ au titre de la TICFE sur la consommation d'électricité.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Charges à payer

| Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan | Montant |
|--|---------|
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit | 9 146 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 117 399 |
| Dettes fiscales et sociales | 96 029 |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés | 6 308 |
| Total | 228 881 |

Charges et produits constatés d'avance

| Charges constatées d'avance | Montant |
|-----------------------------|---------|
| Charges d'exploitation | 253 485 |
| Total | 253 485 |

Les charges constatées d'avance incluent 244 740 € correspondant à des frais engagés en 2019 concernant l'introduction en bourse et l'augmentation de capital réalisée début 2020. Ces frais seront imputés sur la prime d'émission en 2020.

Charges à répartir sur plusieurs exercices

| | Valeurs | Taux d'amortissement |
|-------------------------------|---------|----------------------|
| Frais d'émission des emprunts | 35 597 | 10.00 |
| Total | 35 597 | |

La société applique l'option d'étalement des frais d'émission d'emprunt sur la durée des crédits

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

| Postes du bilan | Montant concernant les entreprises | | Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce |
|--|------------------------------------|---|--|
| | liées | avec lesquelles la société a un lien de participation | |
| Créances clients et comptes rattachés | 11 521 | 11 521 | |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 1 102 | 1 102 | |

Subventions d'équipement

Les subventions d'investissement sont rapportés au résultat au même rythme que les amortissements des biens subventionnés.

Les subventions d'investissement sont inscrites parmi les capitaux propres. La quote-part de subvention virée au compte de résultat est comptabilisée en produits exceptionnels.

Variation des capitaux propres

| | |
|---|-----------|
| Capitaux propres à la clôture de l'exercice N-1 avant affectations | 1 493 404 |
| Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice N | 1 493 404 |
| Apports recus avec effets rétroactif à l'ouverture de l'exercice N | |
| Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs | 1 493 404 |
| Variation en cours d'exercice | |
| Variation des provisions relevant des capitaux propres | 299 |
| Variations des provisions réglementées et subventions d'équipement | 639 429 |
| Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N avant AGO | 2 133 132 |
| VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE | 639 728 |
| dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice | 0 |
| VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS OPERATIONS DE STRUCTURE | 639 728 |

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**Ventilation du chiffre d'affaires net**

| Répartition par secteur d'activité | Montant |
|------------------------------------|-----------|
| VENTES DE MARCHANDISES | 161 735 |
| VENTES MATIERES PREMIERES | 6 284 004 |
| VENTES PRESTATIONS DE SERVICES | 245 256 |
| Total | 6 690 995 |

Le chiffre d'affaires correspondant à la vente de marchandises et produits finis est comptabilisé lors du transfert de propriété qui intervient généralement lors de l'expédition du produit manufacturé au client (sauf incoterm spécifique).

Pour les prestations de services, le chiffre d'affaires est comptabilisé à l'issue de l'exécution de celles-ci (généralement à l'émission de la facture).

| Répartition par secteur géographique | Montant |
|--------------------------------------|-----------|
| Export | 622 049 |
| Intracommunautaire | 4 356 |
| France | 6 064 590 |
| Total | 6 690 995 |

Rémunération des dirigeants

| Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration | Montant |
|--|---------|
| Total | 67 500 |

Rémunération sur la période du 1er juillet 2019 au 31 décembre 2019

Effectif moyen

| | Personnel salarie |
|-----------------------------------|----------------------|
| Cadres | 4 |
| Agents de maîtrise et techniciens | 6 |
| Ouvriers | 14 |
| Total | 24 |

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

Néant

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

| | Montant |
|---|----------|
| Résultat de l'exercice | -71 383 |
| Impôt sur les bénéfices | -126 382 |
| Résultat avant impôt | -197 765 |
| Variation des provisions réglementées : - amortissements dérogatoires | 299 |
| Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires avant impôt | -197 466 |

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 30 000 euros.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**Dettes garanties par des sûretés réelles****Détail des dettes garanties par des sûretés réelles**

| | |
|-----------------------------------|--|
| Emprunt du | : B.N.P. |
| Montant initial de cette garantie | : 120 000 |
| Montant restant dû en capital | : 22 551 |
| Nature de la sûreté réelle | : NANTISSEMENT FONDS DE COMMERCE |
| Emprunt du | : CREDIT AGRICOLE |
| Montant initial de cette garantie | : 1 050 000 |
| Montant restant dû en capital | : 1 007 207 |
| Nature de la sûreté réelle | : HYPOTHEQUE PARI PASSU CREDIT 3 CO-FINANCEURS |
| Emprunt du | : BNP |
| Montant initial de cette garantie | : 1 050 000 |
| Montant restant dû en capital | : 997 849 |
| Nature de la sûreté réelle | : HYPOTHEQUE PARI PASSU CREDIT 3 CO-FINANCEURS |
| Emprunt du | : BPA |
| Montant initial de cette garantie | : 1 050 000 |
| Montant restant dû en capital | : 1 000 953 |
| Nature de la sûreté réelle | : HYPOTHEQUE PARI PASSU CREDIT 3 CO-FINANCEURS |
| Emprunt du | : CREDIT AGRICOLE |
| Montant initial de cette garantie | : 200 000 |
| Montant restant dû en capital | : 200 000 |
| Nature de la sûreté réelle | : HYPOTHEQUE PARI PASSU 3- CO FINANCEURS |
| Emprunt du | : BPGO |
| Montant initial de cette garantie | : 200 000 |
| Montant restant dû en capital | : 172 490 |
| Nature de la sûreté réelle | : HYPOTHEQUE PARI PASSU 3- CO FINANCEURS |
| Emprunt du | : B.N.P. |
| Montant initial de cette garantie | : 200 000 |
| Nature de la sûreté réelle | : HYPOTHEQUE PARI PASSU 3- CO FINANCEURS |

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

| | |
|-----------------------------------|--|
| | : PRET NON ENCORE ENCAISSE A LA CLOTURE |
| Emprunt du | : CREDIT AGRICOLE |
| Montant initial de cette garantie | : 605 000 |
| Montant restant dû en capital | : 605 000 |
| Nature de la sûreté réelle | : NANTISSEMENT PARI PASSU FONDS DE COMMERCE ET : MATERIEL 3 CO-FINANCEURS |
| Emprunt du | : B.P.A. |
| Montant initial de cette garantie | : 605 000 |
| Montant restant dû en capital | : 605 000 |
| Nature de la sûreté réelle | : NANTISSEMENT PARI PASSU FONDS DE COMMERCE ET : MATERIEL 3 CO-FINANCEURS |
| Emprunt du | : B.N.P. |
| Montant initial de cette garantie | : 605 000 |
| Montant restant dû en capital | : 589 000 |
| Nature de la sûreté réelle | : NANTISSEMENT PARI PASSU FONDS DE COMMERCE ET : MATERIEL 3 CO-FINANCEURS |
| Emprunt du | : CREDIT AGRICOLE |
| Montant initial de cette garantie | : 363 000 |
| Montant restant dû en capital | : 363 000 |
| Nature de la sûreté réelle | : CREANCE DAILLY A HAUTEUR DU PRINCIPAL ET INTERETS |
| Emprunt du | : B.P.G.O. |
| Montant initial de cette garantie | : 200 000 |
| Montant restant dû en capital | : 200 000 |
| Nature de la sûreté réelle | : CREANCE DAILLY |

Engagements financiers

Engagements donnés

Engagements reçus

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Crédit bail

| Nature | Terrains | Constructions | Instal.Matériel et Outillage | Autres | Total |
|-------------------------------|----------|---------------|---------------------------------|---------|---------|
| Valeur d'origine | | | 365 150 | 410 896 | 776 046 |
| Amortissements | | | | | |
| - cumuls exercices antérieurs | | | 78 697 | 266 241 | 344 938 |
| - dotations de l'exercice | | | 24 848 | 68 815 | 93 663 |
| Total | | | 103 545 | 335 056 | 438 601 |
| Redevances payées | | | | | |
| - cumuls exercices antérieurs | | | 125 602 | 313 805 | 439 407 |
| - exercice | | | 26 577 | 44 133 | 70 710 |
| Total | | | 152 179 | 357 938 | 510 117 |
| Redevances restant à payer | | | | | |
| - à un an au plus | | | 48 248 | 10 001 | 58 249 |
| - entre 1 et 5 ans | | | 113 638 | 40 004 | 153 642 |
| - à plus de 5 ans | | | 54 451 | | 54 451 |
| Total | | | 216 337 | 50 005 | 266 342 |
| Valeur résiduelle | | | | | |
| - à un an au plus | | | | 2 582 | 2 582 |
| Total | | | | 2 582 | 2 582 |

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à a la somme de 77 120 € Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

Les paramètres pour calculer l'indemnité sont les suivants:

- départ à la retraite lorsque le salarié peut bénéficier de sa retraite à taux plein
- turn over faible
- taux d'actualisation est de 1%
- taux d'augmentation des salaires est de 1% comme l'année précédente

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Accroissements et allègements dette future d'impôt

| Nature des différences temporaires | Montant |
|------------------------------------|---------|
| Accroissements | |
| Provisions réglementées : | |
| - amortissements dérogatoires | 299 |
| Total des accroissements | 299 |

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

| Dénomination sociale | Forme | Capital | Siège social |
|----------------------|-------|---------|------------------------|
| Paulic meunerie | SA | 969 400 | LE GOURET SAINT GERAND |

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L.233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Société PAULIC Meunerie SA
56920 SAINT GERAND

Page : 20

| Société A. Renseignements détaillés | Capital | Capitaux propres autres que le capital | Quote-part du capital détenu en % | Valeur comptable des titres | | Prêts et avances consentis et non remboursés | Cautions et avals donnés par la société | Chiffre d'affaires du dernier exercice | Résultat net du dernier exercice | Dividendes encaissés par la société | Observations |
|---|---------|--|---|-----------------------------|---------|--|---|--|--|---|--------------|
| | | | | brute | nette | | | | | | |
| - Filiales détenues à + de 50% | | | | | | | | | | | |
| - GREEN TECHNOLOGIE | 354 018 | -328 987 | 100.00 | 500 000 | 421 013 | | | 67 886 | -328 987 | | |
| - MOULIN DU PAVILLON | 8 000 | 243 855 | 100.00 | 8 000 | 8 000 | | | 2 301 679 | -11 878 | | |
| - Participations détenues entre 10 et 50 % | | | | | | | | | | | |
| B. Renseignements globaux | | | | | | | | | | | |
| - Filiales non reprises en A | | | | | | | | | | | |
| - Participations non reprises en A | | | | | | | | | | | |

Acquisition de la filiales GREEN TECHNOLOGIES le 30 octobre 2019

Provision pour dépréciation des titres de participations comptabilisée pour un montant de 78 987 €

Charges de l'exercice concernant GREEN TECHNOLOGIES: 65 896€

Charges de l'exercice concernant MOULIN DU PAVILLON: 21 905 €

Produits de l'exercice concernant MOULIN DU PAVILLON: 347 442 €

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

| Nature | Montant | imputé au compte |
|---|---------|------------------|
| Produits exceptionnels | | |
| - Amortissement des subventions | 40 064 | 777 |
| - Produits de cession des immobilisations | 10 780 | 775 |
| - Produits divers exercices antérieurs | 5 270 | 772 |
| Total | 56 114 | |
| Charges exceptionnelles | | |
| - Amendes | 45 | 671 |
| - Amortissements dérogatoires | 299 | 687 |
| - Régularisations diverses | 757 | 672 |
| - Valeur nette comptable des immobilisati | 3 863 | 675 |
| Total | 4 964 | |

Transferts de charges

| Nature | Montant |
|---------------------------|---------|
| Remboursement de sinistre | 6 676 |
| Remboursement Agefos | 1 109 |
| TIPP | 18 921 |
| Dons marchandises | 5 000 |
| IJSS | 1 643 |
| AN véhicule | 2 835 |
| Prime BPI sur emprunts | 39 057 |
| Total | 75 041 |

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Charges et produits sur exercices antérieurs

| Nature | Montant | imputé au compte |
|--|---------|------------------|
| Charges | | |
| - SOLDE PERTE CLIENT DES ANNEES ANTERIEURE | 757 | 67200000 |
| Total | 757 | |
| Produits | | |
| - Produits exceptionnels divers | 5 270 | 772 |
| Total | 5 270 | |

Participation des salariés

Il n'existe pas de contrat de participation au sein de l'entreprise.

PAULIC MEUNERIE SA

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

**Assemblée générale d'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 décembre 2019**

CABINET PICAUVET LE DAIN

MAZARS SA

CABINET PICAUVET LE DAIN

SIEGE SOCIAL : 15 RUE ERIC TABARLY - 29391 QUIMPERLE CEDEX
TEL : +33 (0) 2 98 39 07 50

CAPITAL DE 100 000 EUROS – RCS Quimper B 339 567 794

MAZARS SA

SIEGE SOCIAL : PARC D'ACTIVITE DE LAROISEAU - 12, RUE ANITA CONTI – BP 10025 - 56001 VANNES
TEL : +33 (0) 2 97 40 70 05 – FAX : + 33 (0) 2 9740 46 07

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE – SOCIETE INSCRITE SUR LA LISTE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, RATTACHEE A LA CRCC DE VERSAILLES

CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE 784 824 153 SIEGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92400 COURBEVOIE

PAULIC MEUNERIE SA

Société anonyme au capital de 1.368.887 €
Siège social : Lieudit le Gouret, 56920 SAINT-GERAND
RCS : 311 263 685 R.C.S Lorient

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 décembre 2019

CABINET PICAUVET LE DAIN

MAZARS SA

**MINOTERIE
PAULIC**

*Rapport spécial sur
les conventions
réglementées*

*Assemblée générale
d'approbation des
comptes de l'exercice
clos le 31 décembre
2019*

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS NON AUTORISEES PREALABLEMENT

En application des articles L. 225-42 et L. 823-12 du code de commerce, nous vous signalons que les conventions suivantes n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

**MINOTERIE
PAULIC**

*Rapport spécial sur
les conventions
réglementées*

*Assemblée générale
d'approbation des
comptes de l'exercice
clos le 31 décembre
2019*

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

Nature : Location d'un bien immobilier

Objet : Votre société prend en location des locaux situés sur le site de la Gare à St Gérard auprès de la société Financière KALA Sas dont Jean Paulic est actionnaire à hauteur de 51%

Modalités : la charge de location comptabilisée au titre de l'exercice 2019 s'élève à 13 080 euros.

La procédure d'autorisation n'a pas été suivie par omission.

Personne intéressée : Jean PAULIC, Président de la société PAULIC MEUNERIE SA.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1) Avec les associés

Nature : Rémunération des comptes courants.

Autorisation : Votre Conseil d'Administration du 4 février 1991.

Objet : Votre société rémunère les comptes courants dans la limite du taux fiscalement déductible.

Modalités : la charge d'intérêts comptabilisée au titre de l'exercice 2019 s'élèvent à 9.779 euros.

Personne intéressée : Jean PAULIC, Président de la société PAULIC MEUNERIE SA.

**MINOTERIE
PAULIC**

*Rapport spécial sur
les conventions
réglementées*

*Assemblée générale
d'approbation des
comptes de l'exercice
clos le 31 décembre
2019*

2) Avec la société Moulin du Pavillon

Nature : Prestations de services

Objet : La société a effectué des prestations de services de nature comptable, relations bancaires, informatique, gestion et négociation des achats et des ventes. Elle a également mis à disposition de la société Moulin du Pavillon du personnel, du matériel et des locaux de stockage.

Modalités : Au cours de l'exercice écoulé, un montant de 208.585 euros HT a été comptabilisé dans les produits du compte de résultat de la société.

Personne intéressée : Jean PAULIC, Président de la société PAULIC MEUNERIE SA et Président de la société MOULIN DU PAVILLON SAS.

Fait à Quimperlé et à VANNES, le 30 avril 2020

Les Commissaires aux comptes

CABINET PICA VET LE
DAIN


Patrick PICA VET

MAZARS SA


Yvonnick HUET
Julien MAULAVE

PAULIC MEUNERIE SA

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31/12/2019

CABINET PICAUVET LE DAIN

MAZARS SA

CABINET PICAVET LE DAIN

SIEGE SOCIAL : 15 RUE ERIC TABARLY - 29391 QUIMPERLE CEDEX
TEL : +33 (0) 2 98 39 07 50

CAPITAL DE 100 000 EUROS – RCS Quimper B 339 567 794

MAZARS SA

SIEGE SOCIAL : PARC D'ACTIVITE DE LAROISEAU - 12, RUE ANITA CONTI – BP 10025 - 56001 VANNES
TEL : +33 (0) 2 97 40 70 05 – FAX : + 33 (0) 2 9740 46 07

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE
SOCIETE INSCRITE SUR LA LISTE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, RATTACHEE A LA CRCC DE VERSAILLES
CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE 784 824 153 SIEGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92400 COURBEVOIE

PAULIC MEUNERIE SA

Lieudit " Le Gouret "

56920 SAINT-GERAND

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31/12/2019

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2019

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31/12/2019, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Président. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31/12/2019. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2019.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document

joint et s'élevant à 317 211 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2019.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Fait à Quimperlé et à VANNES, le 30 avril 2020

Les Commissaires aux comptes

CABINET PICA VET L E
D A I N


Patrick PICA VET

MAZARS SA


Yvonnick HUET


Julien MAULAVE

PAULIC MEUNERIE SA
Société anonyme au capital de 1.368.886,86 euros
Siège social : Lieudit " Le Gouret " 56920 SAINT-GERAND
311 263 685 RCS LORIENT
(la "Société")

Cabinet Mazars
61 rue Henri Regnault
92 400 Courbevoie

Cabinet PICAUVET-LE DAIN
15, rue Eric TABARLY
29300 QUIMPERLE

Le 28 avril 2020

Objet : Attestation des 5 personnes les mieux rémunérées

Monsieur,

Je soussigné, Monsieur Jean Paulic, en ma qualité de Président Directeur Général de la Société et en application de l'article L. 225- 115 4° du code de commerce, d'avoir établi le présent courrier sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux cinq personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Il est rappelé que la Société emploie au 31 décembre 2019, 24 salariés.

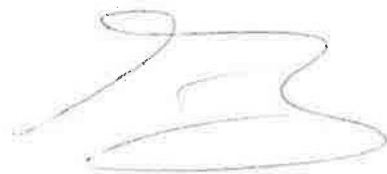
Le montant global des rémunérations versées aux cinq personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos au 31 décembre 2019 s'élève à 317 211 euros.

Les sommes indiquées dans le présent courrier concernent la rémunération de :

- Jean PAULIC
- Aurélien LUCAS
- François-Alexis BANCEL
- Didier LE MASLE
- Jacques LE PESSOT

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL
Monsieur Jean Paulic





Paulic Meunerie SA
Moulin du Gouret - 56920 Saint-Gerand
Tél : 02 97 51 40 03

— www.paulicmeunerie.com —